



La Compagnie d'Assurance
du Canada sur la Vie

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos
les 31 décembre

2020 2019

Produits

Primes reçues		
Primes brutes souscrites	41 726 \$	40 033 \$
Primes cédées	(3 888)	(5 237)
Total des primes, montant net	37 838	34 796
Produits nets tirés des placements (note 6)		
Produits nets tirés des placements – réguliers	4 759	4 474
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	4 839	5 672
Total des produits nets tirés des placements	9 598	10 146
Honoraires et autres produits	3 133	3 324
	50 569	48 266

Prestations et charges

Prestations aux titulaires de polices		
Montant brut	35 574	34 623
Montant cédé	(2 269)	(2 664)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	33 305	31 959
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		
Montant brut	7 706	7 515
Montant cédé	(664)	(1 039)
Total de la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, montant net	7 042	6 476
Participations des titulaires de polices et bonifications	1 469	1 461
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	41 816	39 896
Commissions	2 000	1 977
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 27)	3 011	2 913
Taxes sur les primes	464	481
Charges financières (note 16)	113	50
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée (note 10)	155	139
Charges de restructuration (note 4)	92	—
Bénéfice avant impôt	2 918	2 810
Impôt sur le résultat (note 26)	42	107
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	2 876	2 703
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 19)	2	1
Bénéfice net	2 874	2 702
Bénéfice net – compte de participation (note 18)	67	10
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	2 807 \$	2 692 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Bénéfice net	2 874 \$	2 702 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net		
(Pertes) profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	241	(323)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(2)	—
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	248	157
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(41)	(21)
(Profits) pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(125)	(59)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	12	3
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	1
Total des éléments qui pourraient être reclassés	331	(242)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les états consolidés du résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	(146)	(157)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	36	32
Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement (note 9)	11	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(1)	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	(100)	(125)
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	231	(367)
Bénéfice global	3 105 \$	2 335 \$

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre	
	2020	2019
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	3 105 \$	3 236 \$
Obligations (note 6)	100 608	95 141
Prêts hypothécaires (note 6)	22 263	20 716
Actions (note 6)	10 464	10 035
Immeubles de placement (note 6)	6 267	5 884
Avances consenties aux titulaires de polices	3 447	3 383
	146 154	138 395
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 7)	8 455	8 714
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 13)	8 924	8 255
Goodwill (note 10)	6 386	6 300
Immobilisations incorporelles (note 10)	2 250	2 069
Instruments financiers dérivés (note 28)	669	315
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 11)	555	537
Immobilisations corporelles (note 11)	292	310
Autres actifs (note 12)	1 711	1 662
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	4 525	4 079
Impôt exigible	87	179
Actifs d'impôt différé (note 26)	232	260
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14)	216 050	199 589
Total de l'actif	396 290 \$	370 664 \$
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 13)	144 333 \$	135 458 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 13)	1 671	1 656
Débitures et autres instruments d'emprunt (note 15)	768	751
Actions privilégiées (note 20)	1 000	—
Fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	2 174	2 025
Instruments financiers dérivés (note 28)	1 150	1 335
Créditeurs	1 493	1 816
Autres passifs (note 17)	3 760	3 428
Impôt exigible	248	366
Passifs d'impôt différé (note 26)	586	879
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14)	216 050	199 589
Total du passif	373 233	347 303
Capitaux propres		
Surplus attribuable au compte de participation (note 18)	2 858	2 745
Participations ne donnant pas le contrôle (note 19)	25	21
Capitaux propres		
Capital social (note 20)		
Actions ordinaires	7 884	8 884
Surplus cumulé	11 802	11 411
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) (note 24)	73	(112)
Surplus d'apport	415	412
Total des capitaux propres	23 057	23 361
Total du passif et des capitaux propres	396 290 \$	370 664 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul Mahon
Président et chef de la direction

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2020							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	8 884 \$	412 \$	11 411 \$	(112) \$	20 595 \$	21 \$	2 745 \$	23 361 \$
Bénéfice net	—	—	2 807	—	2 807	2	67	2 876
Autres éléments du résultat global	—	—	—	185	185	2	46	233
	8 884	412	14 218	73	23 587	25	2 858	26 470
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	—	—	(2 416)	—	(2 416)	—	—	(2 416)
Paiements fondés sur des actions (note 22)	—	3	—	—	3	—	—	3
Conversion d'actions ordinaires en un passif lié aux actions privilégiées (note 20)	(1 000)	—	—	—	(1 000)	—	—	(1 000)
Solde à la fin de l'exercice	7 884 \$	415 \$	11 802 \$	73 \$	20 174 \$	25 \$	2 858 \$	23 057 \$

	31 décembre 2019							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	8 883 \$	409 \$	11 656 \$	267 \$	21 215 \$	21 \$	2 723 \$	23 959 \$
Changement de méthode comptable	—	—	(93)	—	(93)	—	—	(93)
Solde révisé au début de l'exercice	8 883	409	11 563	267	21 122	21	2 723	23 866
Bénéfice net	—	—	2 692	—	2 692	1	10	2 703
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	—	(379)	(379)	(1)	12	(368)
	8 883	409	14 255	(112)	23 435	21	2 745	26 201
Émission d'actions à la société mère (note 20)	1	—	—	—	1	—	—	1
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	—	—	(2 844)	—	(2 844)	—	—	(2 844)
Paiements fondés sur des actions (note 22)	—	3	—	—	3	—	—	3
Solde à la fin de l'exercice	8 884 \$	412 \$	11 411 \$	(112) \$	20 595 \$	21 \$	2 745 \$	23 361 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Activités d'exploitation		
Bénéfice avant impôt	2 918 \$	2 810 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(371)	(256)
Ajustements :		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	7 506	7 816
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	467	570
Variation des fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	145	46
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	(501)	(152)
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(4 839)	(5 672)
Autres	(902)	(527)
	4 423	4 635
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	—	1
Dividendes sur actions ordinaires versés	(2 231)	(2 844)
	(2 231)	(2 843)
Activités d'investissement		
Ventes et échéances d'obligations	18 530	20 824
Encaissements sur prêts hypothécaires	1 945	1 964
Ventes d'actions	3 790	2 778
Ventes d'immeubles de placement	73	5
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	(73)	(131)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3)	(43)	—
Vente d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des filiales (note 3)	96	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés à un transfert d'activités	—	(4)
Placement dans des obligations	(18 807)	(20 070)
Placement dans des prêts hypothécaires	(3 253)	(3 645)
Placement dans des actions	(4 142)	(2 469)
Placement dans des immeubles de placement	(481)	(644)
	(2 365)	(1 392)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	42	(75)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(131)	325
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 236	2 911
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 105 \$	3 236 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	3 797 \$	3 915 \$
Intérêts versés	121	58
Dividendes reçus	318	291

NOTES ANNEXES

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements généraux

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Great-West) et ses filiales, soit le Groupe d'assurances London Inc., la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada Vie et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ont été fusionnées en une seule compagnie (la « fusion »), La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la « Canada Vie » ou la compagnie). Les états financiers annuels consolidés de la Great-West au 31 décembre 2019 représentent les résultats financiers de la compagnie avant la fusion. Les chiffres comparatifs présentés par la compagnie au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date sont ceux de la Great-West.

La Canada Vie est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. La Canada Vie est entièrement détenue par Great-West Lifeco Inc. (Lifeco). Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

La Canada Vie est un assureur canadien de premier plan qui exerce des activités dans les secteurs de l'assurance vie, de l'assurance maladie, des placements, de l'épargne-retraite, du revenu de retraite et de la réassurance, principalement au Canada et en Europe par l'entremise de ses filiales, notamment The Canada Life Group (U.K.) Limited, Canada Life Limited, Irish Life Group Limited (Irish Life), le Groupe de réassurance London Inc. (GRL), Toronto College Park Ltd., les Services d'investissement Quadrus Itée (Quadrus) et Conseillers immobiliers GWL Inc.

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la compagnie au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 10 février 2021.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés devraient être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels audités de la Corporation Financière Canada Vie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et aux notes annexes, qui sont disponibles sous le profil de la compagnie à l'adresse www.sedar.com. Les chiffres comparatifs fournis ont été présentés précédemment dans les états financiers consolidés de la Great-West, tels qu'ils ont été publiés sur le site Web de la compagnie à l'adresse www.canadavie.com.

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon cohérente pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la compagnie.

Changements de méthodes comptables

La compagnie a adopté les modifications à portée limitée des Normes internationales d'information financière (normes IFRS) pour IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*; IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*; et IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020. L'adoption de ces modifications à portée limitée n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la compagnie.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la compagnie n'exerce plus ce contrôle. La compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes et des transactions intersociétés, y compris les produits, les charges, les profits et les pertes et les dividendes, sont éliminés au moment de la consolidation.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les hypothèses et les jugements importants

À compter de janvier 2020, l'écllosion d'un virus connu sous le nom de COVID-19 et la pandémie mondiale qui en a résulté ont entraîné l'imposition de restrictions concernant les voyages et de restrictions aux frontières, des mises en quarantaine, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, une diminution de la demande des consommateurs et une incertitude importante à l'égard des marchés. Au premier trimestre de 2020, les marchés des capitaux de partout dans le monde ont rapidement enregistré des reculs significatifs et ont été en proie à une forte volatilité; toutefois, après le 31 mars 2020, les marchés se sont redressés. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales importantes afin de stabiliser les conditions économiques. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions, des immeubles de placement et du change à l'échelle mondiale, ainsi que des résultats au chapitre de la morbidité et de la mortalité.

La charge pour pertes de crédit futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie, est tributaire des notations des placements. La compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. La direction porte des jugements lorsqu'elle doit établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers. Compte tenu des changements rapides qui s'opèrent sur le marché, les notations des tiers peuvent accuser un retard par rapport aux faits nouveaux dans le contexte actuel.

La juste valeur des placements de portefeuille (note 6), l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles (note 10), l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 13) et la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé (note 26) reflètent le jugement de la direction.

En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction exerce son jugement pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.
- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et à des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 6).

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

- La direction utilise des modèles d'évaluation internes qui exigent le recours à des jugements et à des estimations pour déterminer la juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie prévus des actifs et des taux d'actualisation (note 6).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la compagnie exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 9).
- La direction a déterminé que les unités génératrices de trésorerie relatives aux immobilisations incorporelles à durée indéterminée et les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 10).
- La direction évalue les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et des unités génératrices de trésorerie pour les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 10).
- La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de manière linéaire sur la durée de la police (notes 12 et 17).
- La direction exerce son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme les taux d'intérêt, l'inflation, le comportement des titulaires de polices, les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan reposent sur des jugements importants et sur des estimations importantes (note 13).
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la compagnie requièrent un jugement important ainsi que des estimations importantes. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 23).
- La compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations importantes et porter des jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 26).
- La direction exerce son jugement dans l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs (note 26).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 29).
- Les secteurs opérationnels de la compagnie sont les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la compagnie (note 31).

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

- La compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction a recours à des critères faisant appel au jugement, comme lorsqu'elle doit déterminer si la compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, les achats et les ventes de placements de portefeuille sont comptabilisés dans les activités d'investissement en raison de la nature à long terme de ces activités d'investissement, comme le détermine la direction.
- Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La charge pour pertes de crédit futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie, est tributaire des notations des placements. La compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. La direction porte des jugements lorsqu'elle doit établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances, des placements mis en équivalence ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. La compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé ou pour lesquels la juste valeur peut être évaluée de façon fiable sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction. Les prêts hypothécaires rechargeables sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs. Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur les placements disponibles à la vente font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux états consolidés du résultat net lorsque le placement est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à titre de produits nets tirés des placements, dans les états consolidés du résultat net.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Les placements dans les actions dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la compagnie exerce une influence notable, mais dont elle n'a pas le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Parmi ces placements figure le placement de la compagnie dans la Société financière IGM Inc. (IGM), une société liée membre du groupe de sociétés de Power Corporation.

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont normalement pas négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la compagnie.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des obligations classées et désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Obligations et prêts hypothécaires – Prêts et créances

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Prêts hypothécaires rechargeables – À la juste valeur par le biais du résultat net

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires rechargeables, les flux de trésorerie futurs prévus sont actualisés au moyen d'un modèle d'évaluation interne, lequel tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données incluses dans le modèle comprennent des données observables sur le marché telles que les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, la mortalité, les hypothèses relatives aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts et la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Dépréciation

Les placements font individuellement l'objet d'examens réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et qui sont dépréciés, des provisions sont établies ou des radiations comptabilisées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les produits nets tirés des placements. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements; par conséquent, en cas de dépréciation, toute réduction sera comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

Prêts de titres

La compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont inscrits dans la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

e) **Déventures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital**

Les déventures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) **Autres actifs et autres passifs**

Les autres actifs, qui comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les créances liées à des contrats de location-financement, les actifs au titre de droits d'utilisation et divers autres actifs, sont évalués au coût ou au coût amorti. Les autres passifs, qui comprennent les provisions au titre des produits différés, les découverts bancaires, les obligations locatives et divers autres passifs, sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la compagnie a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, et que de l'avis de la direction, il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant constaté à titre de provisions est la meilleure estimation de la direction à la date du bilan. La compagnie constate une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration ait lieu.

Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2x).

g) **Groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente**

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. La juste valeur d'un groupe destiné à être cédé est évaluée au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs et les passifs individuels faisant partie d'un groupe destiné à être cédé qui ne sont pas assujettis à ces exigences d'évaluation comprennent les actifs financiers, les immeubles de placement et les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces actifs et ces passifs sont évalués conformément aux méthodes comptables pertinentes qui sont décrites dans la présente note, avant l'évaluation du groupe destiné à être cédé au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur du groupe destiné à être cédé est comptabilisée à titre de réduction de la valeur comptable de la tranche du groupe destiné à être cédé selon les exigences d'évaluation d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les actifs et les passifs faisant partie de groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans consolidés de la compagnie. Les profits et les pertes sur les groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les états consolidés du résultat net de la compagnie.

h) **Instruments financiers dérivés**

La compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La compagnie fournit à la note 28 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses transactions de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des transactions de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux transactions de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements.

Couvertures de la juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures de la juste valeur.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux produits nets tirés des placements s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures d'investissement net.

i) Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière semblable à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des états consolidés du résultat net. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

j) Conversion des devises

La compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les transactions réalisées par la compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits nets tirés des placements.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

k) Avances consenties aux titulaires de polices

Les avances consenties aux titulaires de polices sont classées dans les prêts et créances et évaluées au coût amorti. Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à leur juste valeur.

l) Contrats de réassurance

Dans le cours normal des activités, la compagnie utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des comptes de correction de valeur sont constitués à l'égard des montants liés aux contrats de réassurance jugés irrécouvrables.

Les contrats de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit à la rubrique Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du contrat de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan.

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

m) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de contrats de réassurance

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à la compagnie, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de contrats de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus, lesquels couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance ou d'investissement cédés. Lorsque la compagnie gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, elle conserve le risque de crédit lié aux actifs sous forme de fonds retenus. Le solde des fonds retenus dont la compagnie assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents, et la variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. Se reporter à la note 7 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par la compagnie. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par la compagnie relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. La compagnie retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

n) Regroupements d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, de certains contrats conclus avec les clients et des canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée, y compris ceux qui découlent d'une acquisition effectuée au cours de l'exercice, sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la compagnie sera tenue de reprendre le montant de la perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie à sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et une perte de valeur est comptabilisée si nécessaire. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des actifs et de leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation et d'évaluer si le mode et les périodes d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

o) Comptabilisation des produits

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires comprennent les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des fonds communs de placement exclusifs, la tenue de dossiers, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés au moment du transfert des services aux clients, au montant de la contrepartie que la compagnie s'attend à recevoir en échange des services promis.

La compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

p) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements, des cessions et des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charges de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

q) Coûts d'acquisition différés

Sont inclus dans les autres actifs les coûts d'acquisition différés liés aux contrats d'investissement et aux contrats de service. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de manière linéaire sur la durée des contrats, mais pas au-delà de 20 ans.

r) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

s) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Classement des contrats

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la compagnie sont classés, lors de la prise d'effet du contrat, comme des contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque la compagnie accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la compagnie sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 13 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 8 pour une analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers.

Mesure

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits tirés des placements futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la compagnie. Les actuaires désignés par les filiales de la compagnie ont pour responsabilité de déterminer le montant des passifs afin de constituer les provisions requises pour couvrir les obligations de la compagnie à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires désignés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement d'instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

t) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de manière linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

u) Compte de participation

La quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires représente, conformément aux restrictions de la loi, une part du bénéfice net avant les participations des titulaires de polices à même le compte de participation. Le versement réel de la quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires, comme il est déterminé par la loi, représente un pourcentage des participations versées aux titulaires de polices. Les opérations relatives au compte de participation et les bilans qui s'y rapportent sont présentés de manière combinée ou sont consolidés dans les états financiers de la compagnie.

Le compte de participation de la Canada Vie est composé de deux sous-divisions principales. Les passifs relatifs aux polices avec participation émises ou prises en charge par la Canada Vie avant la démutualisation sont détenus dans des sous-comptes liés à des blocs fermés. Les passifs liés aux prestations garanties et aux autres prestations non garanties sont établis au moyen des hypothèses les plus probables. Si, à un moment donné, la valeur des actifs attribués à ces polices était, de l'avis de l'actuaire désigné, inférieure à celle des actifs requis à long terme pour soutenir les passifs de ces polices et les attentes raisonnables des titulaires de polices, des actifs ayant une valeur suffisante pour corriger la situation seraient d'abord virés des sous-comptes auxiliaires additionnels maintenus à cette fin au compte de participation et ensuite, si l'insuffisance était considérée comme permanente, du compte de l'actionnaire. Tout virement du compte de l'actionnaire serait comptabilisé en charge au titre du bénéfice net attribuable à l'actionnaire.

La deuxième sous-division principale est composée des sous-comptes liés à des blocs ouverts qui comprennent l'ensemble des passifs relatifs aux nouvelles polices avec participation émises au moment de la démutualisation ou après celle-ci. Au moment de la démutualisation, des capitaux de lancement de 50 \$ ont été virés du surplus attribuable aux actionnaires au compte de participation. Le montant des capitaux de lancement ainsi qu'un taux de rendement raisonnable peuvent être virés au compte de l'actionnaire lorsque les capitaux de lancement ne sont plus requis pour soutenir les nouvelles polices avec participation. Le virement de capitaux de lancement au compte de l'actionnaire correspondrait à un remboursement du capital et serait enregistré comme un rajustement du surplus attribuable à l'actionnaire. Un taux de rendement raisonnable des capitaux de lancement sera constaté à titre de produits dans le compte de l'actionnaire et à titre de charge dans le compte de participation lorsqu'il sera payé. La totalité des capitaux de lancement ont été remboursés, à l'exception d'un montant de 19 \$ (15 \$ US).

v) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Une provision pour traitement fiscal incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de comptabilisation est évaluée selon la méthode qui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude entre la méthode du montant le plus probable et la méthode de l'espérance mathématique. La provision pour impôt incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

w) Prestations aux titulaires de polices

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

x) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 23). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, la compagnie applique un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Dans le cas des régimes à cotisations définies de la compagnie et de ses filiales, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

y) Capitaux propres

Les instruments financiers émis par la compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente la charge au titre de l'acquisition de droits relative aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas été exercés en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, et de l'écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement, le cas échéant.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation des filiales représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la compagnie.

z) Paiements fondés sur des actions

Lifeco offre à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées un régime d'options sur actions qui prévoit l'attribution d'options sur des actions ordinaires de Lifeco.

La compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la compagnie (note 22). Cette charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, et elle est portée en augmentation du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

La compagnie et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées auxquels participent les administrateurs et certains employés de la compagnie. Les droits des unités émises aux administrateurs aux termes de ces régimes sont acquis au moment de l'attribution. Les droits des unités émises à certains employés aux termes de ces régimes sont principalement acquis sur une période de trois ans. La compagnie comptabilise une hausse des charges d'exploitation et des frais administratifs pour les unités attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions différées. La compagnie comptabilise un passif pour les unités attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées, ce passif étant réévalué à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

Certains employés de la compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime pour la période d'acquisition des droits, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

La compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant, en vue d'acheter des actions ordinaires de Lifeco. Les cotisations de la compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

aa) Contrats de location

Lorsque la compagnie est le preneur, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés aux bilans consolidés à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, majoré des coûts directs initiaux engagés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, moins tout incitatif à la location reçu. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs, sauf ceux qui répondent à la définition d'un immeuble de placement, lesquels sont présentés dans les immeubles de placement et sont assujettis à la méthode comptable appropriée de la compagnie. Les actifs au titre de droits d'utilisation présentés dans les autres actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire. La dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location, actualisés au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, la compagnie utilise le taux d'emprunt marginal du preneur comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les autres passifs. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

La compagnie a choisi d'appliquer une mesure de simplification qui consiste à ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et pour les actifs de faible valeur.

Lorsque la compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la compagnie dans le contrat de location-financement.

ab) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels, pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires de la compagnie. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, les unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes : Exploitation canadienne, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale. En raison de changements opérationnels stratégiques, la compagnie a scindé son unité Exploitation européenne et réassurance pour former deux unités d'exploitation distinctes : Exploitation européenne et Solutions de gestion du capital et des risques. La restructuration a donné lieu à une modification des chiffres comparatifs au sein de ces unités d'exploitation (note 32). Le volet Réassurance, qui était auparavant présenté au sein de l'unité Exploitation européenne et réassurance, est présenté dans l'unité d'exploitation Solutions de gestion du capital et des risques. Les autres unités d'exploitation de la compagnie, Exploitation canadienne et Exploitation générale, sont demeurées inchangées. L'exploitation générale englobe les activités et les transactions qui ne sont pas associées à une unité d'exploitation particulière.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

ac) Méthodes comptables futures

Norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 17 – Contrats d'assurance	<p>En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 17), qui remplacera IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>. Le 26 juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage au sujet des modifications ciblées d'IFRS 17, dont une proposition de report de la date d'entrée en vigueur. En juin 2020, l'IASB a finalisé les modifications d'IFRS 17, aux termes desquelles la date d'entrée en vigueur de la norme, soit le 1^{er} janvier 2023, a notamment été confirmée. En outre, l'IASB a confirmé le report de l'échéance de l'exemption visant les assureurs qui doivent appliquer IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9), au 1^{er} janvier 2023, afin que les dates d'entrée en vigueur d'IFRS 9 et d'IFRS 17 restent les mêmes.</p> <p>L'adoption d'IFRS 17 est une initiative importante pour la compagnie, qui s'appuie sur un cadre de gouvernance et un plan de projet formels et à laquelle sont dédiées des ressources considérables. La compagnie a constitué une équipe qui travaille sur la mise en œuvre, ce qui comprend la préparation des systèmes d'information financière et des processus de présentation de l'information en vertu d'IFRS 17, l'élaboration de politiques et la gestion de l'exploitation et du changement. Cette équipe surveille également les faits nouveaux provenant de l'IASB et de divers groupes sectoriels où la compagnie est représentée. La compagnie a continué de faire progresser la mise en œuvre de son plan; les principales décisions relatives à la norme sont bien avancées, et l'implantation de la solution technologique a grandement progressé.</p> <p>IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 présente trois nouveaux modèles d'évaluation fondés sur la nature des contrats d'assurance : le modèle général d'évaluation, la méthode de la répartition des primes et la méthode des honoraires variables. Selon IFRS 17, pour ce qui est du modèle général d'évaluation et de la méthode des honoraires variables, les entités doivent évaluer, au bilan, les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon le total :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des flux de trésorerie d'exécution – les estimations courantes des montants qu'une société s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des réclamations, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre du calendrier et du risque liés à ces montants; b) de la marge sur services contractuels – le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance. <p>En vertu d'IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour refléter la valeur temps de l'argent dans les flux de trésorerie d'exécution doit être fondé sur les caractéristiques du passif. Il s'agit d'un changement important par rapport à IFRS 4 et à la méthode canadienne axée sur le bilan, selon lesquelles le taux d'actualisation est basé sur les courbes de rendement des actifs connexes à ces passifs (se reporter aux principales méthodes comptables de la compagnie, à la note 2 des présents états financiers).</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i> (suite)	<p>Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance (y compris les incidences des nouvelles affaires) est reflété dans la comptabilisation initiale des passifs relatifs aux contrats d'assurance, puis comptabilisé en résultat net au fil du temps, à mesure que les services d'assurance sont fournis. Selon IFRS 17, la compagnie doit également distinguer les groupes de contrats qui devraient générer un bénéfice des groupes de contrats qui devraient être déficitaires. La compagnie doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de présentation de l'information, au moyen des estimations courantes du montant, du calendrier et de l'incertitude des flux de trésorerie et des taux d'actualisation. En raison des nouvelles méthodes d'évaluation prescrites par IFRS 17, la compagnie s'attend à une augmentation de ses passifs relatifs aux contrats d'assurance à l'adoption.</p> <p>IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont la compagnie comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états consolidés du résultat net, en particulier le calendrier de comptabilisation du bénéfice pour les contrats d'assurance. L'adoption d'IFRS 17 aura aussi une incidence importante sur la manière dont les résultats liés aux contrats d'assurance et les informations connexes sont présentés dans les états financiers consolidés, ainsi que sur les cadres réglementaires et fiscaux qui reposent sur des valeurs comptables calculées en vertu des normes IFRS. De plus, la compagnie surveille activement les incidences potentielles sur le capital réglementaire ainsi que sur les ratios et informations à fournir connexes. La compagnie continue d'évaluer toutes ces incidences par l'intermédiaire de son plan de mise en œuvre mondial.</p>
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, qui remplacera IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction d'un modèle pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier; • la dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues; • la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> (suite)	<p>En septembre 2016, l'IASB a publié une modification d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 4). La modification, intitulée « Application d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, et d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> », propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour répondre à la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Voici ces deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Approche du report</i> – permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance; • <i>Approche par superposition</i> – permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. <p>La compagnie est admissible aux termes de cette modification et elle applique l'approche du report afin de permettre l'adoption simultanée d'IFRS 9 et d'IFRS 17.</p> <p>Les informations fournies sur l'évaluation et le classement des placements de portefeuille de la compagnie constituent déjà en grande partie les informations qui sont requises en vertu d'IFRS 9. La compagnie continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme de concert avec l'adoption d'IFRS 17.</p>
IAS 37 – <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	<p>En mai 2020, l'IASB a publié des modifications d'IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>. Les modifications précisent les coûts qui doivent être pris en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>
Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018-2020	<p>En mai 2020, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2018-2020</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des normes IFRS. Cette publication comporte des modifications s'appliquant à la compagnie relativement à deux normes, soit IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, et IFRS 16, <i>Contrats de location</i>.</p> <p>Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>
IFRS 16 – <i>Contrats de location</i>	<p>En mai 2020, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 16, <i>Contrats de location</i>, afin d'offrir aux preneurs une exemption optionnelle de la nécessité d'évaluer si un allègement au titre d'un loyer accordé en raison de la pandémie de COVID-19 constitue une modification d'un contrat de location.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020. L'adoption anticipée est permise. La compagnie prévoit que cette modification n'aura aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Norme	Sommaire des modifications à venir
<p>IFRS 9 – <i>Instruments financiers</i>, IAS 39 – <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, IFRS 7 – <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>, IFRS 4 – <i>Contrats d'assurance</i> et IFRS 16 – <i>Contrats de location</i></p>	<p>En août 2020, l'IASB a publié la <i>phase 2 de son projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence</i>, dans le cadre duquel ont été publiées des modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16. Ces modifications prévoient une mesure d'allègement à l'égard de l'incidence des réévaluations sur les instruments financiers, ainsi que la cessation des relations de couverture découlant de la réforme d'un taux d'intérêt de référence, notamment l'incidence de son remplacement par un autre taux d'intérêt de référence.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. La compagnie surveille le processus de réforme des taux d'intérêt de référence et a mis en place un programme interne pour assurer la transition complète vers d'autres taux de référence d'ici la fin de 2021. La transition vers d'autres taux de référence ne devrait pas avoir d'incidence sur la stratégie de gestion des risques de la compagnie. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.</p>

3. Cessions et autres transactions

a) **Convention de réassurance liée aux activités d'assurance vie et de rentes individuelles aux États-Unis**

Le 24 janvier 2019, Great-West Life & Annuity Insurance Company (GWL&A) a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec Protective Life Insurance Company (Protective Life) visant la vente, par voie de convention de réassurance à caractère indemnitaire, de presque toutes les activités d'assurance vie et de rentes individuelles aux États-Unis au sein de l'exploitation générale de la compagnie. La transaction a été conclue le 1^{er} juin 2019.

Les passifs transférés et la commission de réassurance reçue à la clôture de cette transaction étaient assujettis à d'autres ajustements. En octobre 2019, Protective Life a fourni à la compagnie sa liste d'ajustements proposés relativement aux passifs transférés, à laquelle la compagnie s'est officiellement opposée en décembre 2019. En novembre 2020, les parties sont parvenues à une entente et ont réglé des ajustements en trésorerie, ce qui n'a pas eu d'incidence significative sur la situation financière consolidée de la compagnie. Aucun autre ajustement n'est prévu.

b) **Vente d'Irish Progressive Services International Limited**

Le 4 août 2020, Irish Life Group Limited (Irish Life), une filiale indirecte entièrement détenue de la compagnie, a conclu la vente d'Irish Progressive Services International Limited (IPSI), une filiale entièrement détenue dont l'activité principale est la prestation de services administratifs impartis à l'intention des compagnies d'assurance vie, à un membre du groupe de sociétés FNZ. La compagnie a comptabilisé un profit net de 94 \$ après impôt, y compris un profit découlant d'une réduction et d'autres coûts de transaction et de restructuration, dans les états consolidés du résultat net. La valeur comptable et le bénéfice de cette entreprise ne sont pas significatifs pour la compagnie.

c) **Vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée**

Au cours du quatrième trimestre de 2020, la compagnie a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie (Mackenzie), une société liée de la compagnie. GLC était une filiale en propriété exclusive de la Canada Vie dont l'activité principale est la prestation de services de gestion de placements à la Canada Vie.

La compagnie a comptabilisé un profit à la cession de 143 \$ après impôt, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts non récurrents de 16 \$ après impôt (22 \$ avant impôt) (note 4). La valeur comptable et le bénéfice de cette entreprise ne sont pas significatifs pour la compagnie. Il s'agit d'une transaction entre parties liées (note 25), et le conseil d'administration de la compagnie et celui de Lifeco ont établi un comité d'administrateurs indépendant de la direction et de Mackenzie, afin d'évaluer, de réviser et d'étudier les modalités proposées de la transaction et afin de faire des recommandations à l'égard de la transaction aux conseils d'administration.

4. Charges de restructuration

a) Restructuration au sein de l'exploitation canadienne

En plus de la vente de GLC par la compagnie (note 3), deux initiatives ayant une incidence sur les activités de la compagnie ont été annoncées au cours du quatrième trimestre de 2020 :

1. la compagnie a annoncé des changements à sa stratégie de distribution canadienne et à sa vision en matière de distribution axée sur les conseillers;
2. IGM a avisé la compagnie qu'elle a l'intention de résilier son entente de partage à long terme liée à l'infrastructure technologique au cours du premier trimestre de 2021.

Ces initiatives, conjuguées à la vente de GLC, donneront lieu à une réduction de l'effectif, à des coûts de sortie pour certains contrats de location d'installations, ainsi qu'à un désengagement à l'égard des technologies et d'autres actifs.

Par conséquent, la compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration de 92 \$, qui comprend les coûts de restructuration liés à la cession de GLC (68 \$ au titre du compte de l'actionnaire et 24 \$ au titre du compte de participation). L'incidence après impôt de la provision pour restructuration est de 68 \$ (50 \$ au titre du compte de l'actionnaire et 18 \$ au titre du compte de participation). Les changements découlant de ces initiatives devraient être mis en œuvre d'ici la fin de 2022 et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les résultats financiers de la compagnie.

Au 31 décembre 2020, le solde de la provision pour restructuration comptabilisée dans les autres passifs par la compagnie était de 86 \$. La compagnie s'attend à déboursier la quasi-totalité de ces montants d'ici le 31 décembre 2022.

	<u>2020</u>
Solde au début de l'exercice	— \$
Charges de restructuration	92
Montants utilisés	(6)
Solde à la fin de l'exercice	<u>86 \$</u>

b) Transformation de l'exploitation au Royaume-Uni

En 2018, la compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration au sein de l'exploitation européenne en ce qui a trait à des activités visant à réduire les charges conformément aux objectifs établis et à effectuer un réalignement organisationnel. Malgré les retards causés par la COVID-19, la compagnie a pu constater la majorité des avantages attendus au 31 décembre 2020, et la restructuration était essentiellement achevée. Au 31 décembre 2020, et la compagnie a pu constater les avantages qui en découlent. Au 31 décembre 2020, le solde de la provision pour restructuration comptabilisée dans les autres passifs par la compagnie était de 23 \$ (39 \$ au 31 décembre 2019).

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Trésorerie	2 000 \$	2 526 \$
Dépôts à court terme	1 105	710
Total	<u>3 105 \$</u>	<u>3 236 \$</u>

Au 31 décembre 2020, un montant en trésorerie de 243 \$ était soumis à restrictions par la compagnie (568 \$ au 31 décembre 2019). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicomis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en trésorerie détenus en mains tierces.

6. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	74 190 \$	74 190 \$	69 761 \$	69 761 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	1 863	1 863	1 717	1 717
Disponibles à la vente	9 902	9 902	9 976	9 976
Prêts et créances	14 653	17 443	13 687	15 367
	100 608	103 398	95 141	96 821
Prêts hypothécaires				
Résidentiels				
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	2 020	2 020	1 314	1 314
Prêts et créances	7 325	7 858	7 500	7 748
	9 345	9 878	8 814	9 062
Commerciaux				
	12 918	14 034	11 902	12 466
	22 263	23 912	20 716	21 528
Actions				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	10 014	10 014	9 566	9 566
Disponibles à la vente	8	8	10	10
Disponibles à la vente, au coût ⁽²⁾	8	8	41	41
Méthode de la mise en équivalence	434	397	418	410
	10 464	10 427	10 035	10 027
Immeubles de placement				
	6 267	6 267	5 884	5 884
Total	139 602 \$	144 004 \$	131 776 \$	134 260 \$

(1) Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements.

(2) Comme la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les placements sont détenus au coût.

6. Placements de portefeuille (suite)

- b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance.

	2020			
	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations ⁽¹⁾	8 658 \$	19 982 \$	71 958 \$	100 598 \$
Prêts hypothécaires ⁽²⁾	1 452	7 620	13 168	22 240
Total	10 110 \$	27 602 \$	85 126 \$	122 838 \$

	2019			
	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations ⁽¹⁾	10 064 \$	18 691 \$	66 379 \$	95 134 \$
Prêts hypothécaires ⁽²⁾	940	6 983	12 764	20 687
Total	11 004 \$	25 674 \$	79 143 \$	115 821 \$

(1) Excluent la valeur comptable des obligations ayant subi une perte de valeur, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

(2) Excluent la valeur comptable des prêts hypothécaires ayant subi une perte de valeur, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu. Les prêts hypothécaires comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. Par conséquent, l'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

- c) La rubrique qui suit présente certaines actions pour lesquelles le bénéfice est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

La majorité des placements mis en équivalence de la compagnie ont trait au placement que la compagnie détient dans une société liée membre du groupe de sociétés de Power Corporation, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net. La compagnie détenait 9 200 518 actions d'IGM au 31 décembre 2020 (9 200 505 actions au 31 décembre 2019), soit une participation de 3,86 % (3,86 % au 31 décembre 2019). La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par Power Corporation sur la compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction ainsi que certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes transactions intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

6. Placements de portefeuille (suite)

	2020	2019
Valeur comptable au début de l'exercice	350 \$	346 \$
Quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	25	25
Dividendes reçus	(21)	(21)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	354 \$	350 \$
Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice	190 \$	171 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	317 \$	342 \$

La date de clôture de l'exercice de la compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes du marché, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers consolidés de la compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2020 dans l'information qu'elle publie.

d) Les placements de portefeuille incluent les éléments suivants :

- i) Valeur comptable des placements ayant subi une perte de valeur

	2020	2019
Montants dépréciés par classement		
À la juste valeur par le biais du résultat net	8 \$	5 \$
Disponibles à la vente	2	2
Prêts et créances	23	29
Total	33 \$	36 \$

La valeur comptable des placements ayant subi une perte de valeur comprend des obligations de 10 \$ et des prêts hypothécaires de 23 \$ au 31 décembre 2020 (obligations de 7 \$ et prêts hypothécaires de 29 \$ au 31 décembre 2019). La valeur comptable des prêts et créances est présentée ci-dessus, déduction faite de corrections de valeur de 57 \$ et de 51 \$ au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, respectivement.

- ii) La correction de valeur pour pertes de crédit et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2020			2019		
	Obligations	Prêts hypothécaires	Total	Obligations	Prêts hypothécaires	Total
Solde au début de l'exercice	— \$	51 \$	51 \$	— \$	20 \$	20 \$
Charge pour pertes de crédit de l'exercice, montant net	—	16	16	—	50	50
Radiations, déduction faite des reprises	—	(10)	(10)	—	(19)	(19)
Solde à la fin de l'exercice	— \$	57 \$	57 \$	— \$	51 \$	51 \$

La correction de valeur pour pertes de crédit est complétée par la charge pour pertes de crédit futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

6. Placements de portefeuille (suite)

e) Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :

	2020					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	2 878 \$	743 \$	342 \$	397 \$	256 \$	4 616 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	123	—	3	—	—	126
Autres classements ⁽¹⁾	21	33	245	—	—	299
Corrections de valeur pour pertes de crédit sur les prêts et créances, montant net	—	(16)	—	—	—	(16)
Autres produits (charges)	—	—	—	(126)	(140)	(266)
	3 022	760	590	271	116	4 759
Variations des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	77	—	—	—	—	77
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	4 451	157	38	—	190	4 836
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	(74)	—	(74)
	4 528	157	38	(74)	190	4 839
Total	7 550 \$	917 \$	628 \$	197 \$	306 \$	9 598 \$

(1) Comprend les profits réalisés à la vente des actions de GLC et d'IPSI (note 3).

6. Placements de portefeuille (suite)

	2019					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	3 010 \$	726 \$	294 \$	374 \$	241 \$	4 645 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	45	—	21	—	—	66
Autres classements	16	64	—	—	—	80
Corrections de valeur pour pertes de crédit sur les prêts et créances, montant net	—	(50)	—	—	—	(50)
Autres produits (charges)	—	—	—	(117)	(150)	(267)
	3 071	740	315	257	91	4 474
Variations des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	44	—	—	—	—	44
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	4 590	107	1 371	—	(477)	5 591
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	37	—	37
	4 634	107	1 371	37	(477)	5 672
Total	7 705 \$	847 \$	1 686 \$	294 \$	(386) \$	10 146 \$

Les produits tirés des placements gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et comme des placements classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes, les distributions provenant de titres de capitaux propres d'entités non cotées et les produits tirés de la participation de la compagnie dans IGM. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements gagnés sur les immeubles de placement. Les autres produits comprennent les produits tirés des avances consenties aux titulaires de polices, les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

f) Actifs financiers transférés

La compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. De plus, l'agent de prêt indemnise la compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2020, la juste valeur des titres que la compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 8 668 \$ (6 634 \$ au 31 décembre 2019).

7. Fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2020, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés se chiffraient à 8 455 \$ (8 714 \$ au 31 décembre 2019). Les produits et les charges résultant de ces ententes sont portés aux produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la compagnie est exposée au risque de crédit.

a) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :

	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	233 \$	233 \$	216 \$	216 \$
Obligations	6 097	6 097	6 445	6 445
Autres actifs	67	67	80	80
Total	6 397 \$	6 397 \$	6 741 \$	6 741 \$
Éléments couverts :				
Passifs au titre des cessions en réassurance	6 166 \$	6 166 \$	6 537 \$	6 537 \$
Surplus	231	231	204	204
Total	6 397 \$	6 397 \$	6 741 \$	6 741 \$

b) Le tableau suivant présente, par émetteur et par secteur, la valeur comptable des obligations comprise dans les fonds déposés.

	2020	2019
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	572 \$	624 \$
Organismes gouvernementaux	1 287	1 275
Autres créances titrisées	648	763
Services financiers	1 256	1 412
Communications	132	154
Produits de consommation courante	492	438
Énergie	225	176
Produits industriels	298	234
Technologie	57	72
Transport	182	170
Services publics	948	1 127
Total	6 097 \$	6 445 \$

7. Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)

c) **Qualité de l'actif**

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2020	2019
AAA	580 \$	601 \$
AA	2 394	2 670
A	2 371	2 264
BBB	698	822
BB ou inférieure	54	88
Total	6 097 \$	6 445 \$

8. **Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) **Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuel d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Les politiques en matière de placement visent à réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour gérer le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la compagnie inclut l'exposition aux dérivés dans l'exposition au risque de crédit qui est évaluée en fonction des limites à l'égard de la notation des débiteurs, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque de réassurance. La compagnie tente de réduire au minimum le risque de crédit lié à la réassurance en établissant des limites fondées sur les notations pour le montant net des positions cédées par contrepartie, et en cherchant une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute correction de valeur pour perte.

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 105 \$	3 236 \$
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	76 053	71 478
Disponibles à la vente	9 902	9 976
Prêts et créances	14 653	13 687
Prêts hypothécaires	22 263	20 716
Avances consenties aux titulaires de polices	3 447	3 383
Fonds détenus par des assureurs cédants ⁽¹⁾	8 455	8 714
Actifs au titre des cessions en réassurance	8 924	8 255
Intérêts à recevoir et intérêts courus	964	935
Débiteurs	1 880	1 735
Primes en voie de recouvrement	1 681	1 409
Actifs du compte de négociation	156	135
Créances liées à des contrats de location-financement	404	405
Autres actifs ⁽²⁾	152	197
Actifs dérivés	669	315
Total	152 708 \$	144 576 \$

(1) Ce poste comprend un montant de 6 397 \$ (6 741 \$ au 31 décembre 2019) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (note 7).

(2) Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la compagnie (note 12).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la perte de valeur, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par la compagnie au 31 décembre 2020 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 141 \$ (38 \$ au 31 décembre 2019).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par émetteur, par secteur et par unité d'exploitation.

	2020				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	586 \$	10 282 \$	1 372 \$	50 \$	12 290 \$
Organismes gouvernementaux	20 555	9 287	316	222	30 380
Créances titrisées par des agences	178	—	17	21	216
Autres créances titrisées	2 057	1 402	126	215	3 800
Services financiers	4 361	5 880	606	237	11 084
Communications	1 142	1 124	95	28	2 389
Produits de consommation courante	4 197	2 816	752	251	8 016
Énergie	2 453	675	254	94	3 476
Produits industriels	2 022	1 329	402	225	3 978
Technologie	557	299	255	21	1 132
Transport	3 409	977	150	55	4 591
Services publics	10 091	4 811	549	462	15 913
Total des obligations à long terme	51 608	38 882	4 894	1 881	97 265
Obligations à court terme	1 830	1 066	447	—	3 343
Total	53 438 \$	39 948 \$	5 341 \$	1 881 \$	100 608 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

	2019				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne ⁽¹⁾	Solutions de gestion du capital et des risques ⁽¹⁾	Exploitation générale	
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	479 \$	10 118 \$	1 068 \$	40 \$	11 705 \$
Organismes gouvernementaux	19 307	8 521	293	229	28 350
Créances titrisées par des agences	110	—	10	23	143
Autres créances titrisées	2 159	1 573	153	235	4 120
Services financiers	4 119	5 786	554	121	10 580
Communications	888	991	126	44	2 049
Produits de consommation courante	3 761	2 649	844	228	7 482
Énergie	2 173	640	258	103	3 174
Produits industriels	1 764	1 281	447	209	3 701
Technologie	552	302	259	38	1 151
Transport	2 897	1 017	177	35	4 126
Services publics	9 145	4 426	522	489	14 582
Total des obligations à long terme	47 354	37 304	4 711	1 794	91 163
Obligations à court terme	2 524	1 049	363	42	3 978
Total	49 878 \$	38 353 \$	5 074 \$	1 836 \$	95 141 \$

⁽¹⁾ Se reporter aux chiffres comparatifs (note 32).

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par unité d'exploitation.

	2020				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	
Résidences unifamiliales	2 063 \$	— \$	— \$	— \$	2 063 \$
Résidences multifamiliales	4 331	684	41	206	5 262
Prêts hypothécaires rechargeables	759	1 261	—	—	2 020
Commerciaux	8 883	3 801	23	211	12 918
Total	16 036 \$	5 746 \$	64 \$	417 \$	22 263 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

	2019				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne ⁽¹⁾	Solutions de gestion du capital et des risques ⁽¹⁾	Exploitation générale	
Résidences unifamiliales	2 069 \$	— \$	— \$	— \$	2 069 \$
Résidences multifamiliales	4 496	661	49	225	5 431
Prêts hypothécaires rechargeables	374	940	—	—	1 314
Commerciaux	7 871	3 787	25	219	11 902
Total	14 810 \$	5 388 \$	74 \$	444 \$	20 716 \$

(1) Se reporter aux chiffres comparatifs (note 32).

iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2020	2019
AAA	15 615 \$	15 899 \$
AA	31 513	30 826
A	34 141	31 199
BBB	18 997	16 924
BB ou inférieure	342	293
Total	100 608 \$	95 141 \$

Portefeuille de dérivés selon la notation

	2020	2019
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AA	324 \$	187 \$
A	344	127
BBB	—	1
Dérivés négociés en bourse	1	—
Total	669 \$	315 \$

iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de perte de valeur

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés, sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés.

	2020	2019
Moins de 30 jours	7 \$	1 \$
De 30 à 90 jours	28	1
Plus de 90 jours	10	—
Total	45 \$	2 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

- v) Les données qui suivent représentent la correction de valeur pour pertes de crédit futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces montants s'ajoutent à la correction de valeur pour pertes sur actifs comprise dans l'actif.

	2020	2019
Polices avec participation	1 153 \$	1 146 \$
Polices sans participation	1 401	1 278
Total	2 554 \$	2 424 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La compagnie gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 68 % (environ 68 % en 2019) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou avant l'arrivée d'un sinistre ou sont assujettis à des rajustements de la juste valeur.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de la compagnie et de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités. La compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou des marchés financiers. La compagnie dispose d'une marge de crédit de 150 \$ auprès d'une banque canadienne.

Dans le cours normal de ses activités, la compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital de certains des passifs financiers de la compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	Paiements exigibles par période						Plus de 5 ans
	Total	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Débitures et autres instruments d'emprunt	610 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	610 \$
Titres de fiducies de capital ⁽¹⁾	150	—	—	—	—	—	150
Obligations d'achat	99	45	34	11	5	4	—
Cotisations au titre des régimes de retraite	226	226	—	—	—	—	—
Total	1 085 \$	271 \$	34 \$	11 \$	5 \$	4 \$	760 \$

⁽¹⁾ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 55 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers consolidés contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la compagnie sont libellées en dollars canadiens et en euros. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la compagnie est exposée :

- La compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple, des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Dans le cas d'actifs couvrant des passifs qui ne sont pas libellés dans la même devise, la compagnie reconvertit généralement ces actifs dans la monnaie des passifs en question au moyen de contrats de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la compagnie est exposée.

- La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance invalidité indexés en fonction de l'inflation), la compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif connexe, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,10 % en 2020 (0,10 % en 2019). Les pertes de crédit futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation, la diminution et la fluctuation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel. De l'avis de la compagnie, une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt devant être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par la compagnie.

Le total de la provision relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires :

- Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.
- Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.

La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires. La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel.

De l'avis de la compagnie, une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt devant être couverts par les provisions.

Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par la compagnie. Le tableau ci-dessous présente l'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution immédiate de 1 % des taux de la partie inférieure et supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions sur la valeur des passifs déduction faite de la variation de la valeur des actifs qui couvrent les passifs.

Les sensibilités présentées dans le tableau tiennent compte de l'incidence d'une modification parallèle des taux d'intérêt ultimes décrite dans les normes actuarielles.

	2020		2019	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(297) \$	785 \$	(298) \$	792 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	231 \$	(604) \$	229 \$	(604) \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts ou aux garanties de retrait minimum à vie a été atténué au moyen d'un programme de couverture, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme normalisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux.

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dont les flux de trésorerie sont d'une durée indéterminée sont soutenus par des actions ordinaires cotées en bourse et des placements dans d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, principalement des immeubles de placement, des fonds immobiliers, des actions non cotées en bourse et des prêts hypothécaires rechargeables. La valeur des passifs pourrait fluctuer en fonction des variations de la valeur des actifs connexes. Les passifs relatifs aux autres produits, notamment les produits de fonds distincts assortis de garanties, fluctuent également en fonction des valeurs des actions.

Les variations de la valeur des actions ordinaires cotées en bourse et des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe pourraient avoir d'autres répercussions sur le marché et les passifs qui feront en sorte que les fluctuations des passifs différeront de celles des valeurs des actions. Ainsi, l'incidence sur le bénéfice net des chutes importantes des valeurs des actions sera plus élevée que la variation des valeurs des actions en soi. L'incidence sur le bénéfice net des chutes des valeurs des actions qui vont au-delà de celles présentées dans le tableau ci-dessous serait supérieure à la variation même des valeurs des actions.

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 10 % ou de 20 % de la valeur des actions ordinaires cotées en bourse sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie. Ces répercussions tiennent compte de la variation prévue de la valeur des actifs qui couvrent les passifs et de la valeur des actifs de couverture.

	2020				2019			
	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %
Variation des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse								
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(34) \$	(18) \$	62 \$	264 \$	(63) \$	(33) \$	45 \$	223 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	28 \$	15 \$	(51) \$	(208) \$	54 \$	27 \$	(39) \$	(182) \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 5 % ou de 10 % de la valeur des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie. Ces répercussions tiennent compte de la variation prévue de la valeur des actifs qui couvrent les passifs.

	2020				2019			
	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %
Variation des valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe								
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(41) \$	(8) \$	88 \$	138 \$	(74) \$	(32) \$	35 \$	117 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	34 \$	6 \$	(69) \$	(108) \$	60 \$	25 \$	(28) \$	(90) \$

Les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires pour l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance établissent des limites sur les hypothèses concernant le rendement des placements pour les actions ordinaires cotées en bourse et les autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, hypothèses qui sont habituellement fondées sur les rendements historiques par rapport aux indices du marché. Les sensibilités présentées dans les tableaux ci-dessus prévoient l'incidence de modifications de ces limites après la chute des marchés.

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions ordinaires cotées en bourse et des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Les répercussions attendues d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se présentent comme suit :

	2020		2019	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation	(691) \$	861 \$	(645) \$	752 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	556 \$	(682) \$	509 \$	(585) \$

d) Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires

La compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2020			
	Montants connexes non compensés dans le bilan			Exposition nette
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	669 \$	(537) \$	(90) \$	42 \$
Total des instruments financiers – actifs	669 \$	(537) \$	(90) \$	42 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	1 150 \$	(537) \$	(355) \$	258 \$
Total des instruments financiers – passifs	1 150 \$	(537) \$	(355) \$	258 \$

	2019			
	Montants connexes non compensés dans le bilan			Exposition nette
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	315 \$	(264) \$	(18) \$	33 \$
Total des instruments financiers – actifs	315 \$	(264) \$	(18) \$	33 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	1 335 \$	(264) \$	(556) \$	515 \$
Total des instruments financiers – passifs	1 335 \$	(264) \$	(556) \$	515 \$

(1) Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

(2) Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Au 31 décembre 2020, le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 141 \$ (38 \$ au 31 décembre 2019) et un montant de 533 \$ a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés (625 \$ au 31 décembre 2019).

9. Évaluation de la juste valeur

La compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement et les prêts hypothécaires rechargeables.

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

Actifs évalués à la juste valeur	2020			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 105 \$	— \$	— \$	3 105 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	75 980	73	76 053
Prêts hypothécaires	—	—	2 020	2 020
Actions	8 698	4	1 312	10 014
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	8 698	75 984	3 405	88 087
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	9 902	—	9 902
Actions	—	—	8	8
Total des actifs financiers disponibles à la vente	—	9 902	8	9 910
Immeubles de placement	—	—	6 267	6 267
Fonds détenus par des assureurs cédants	233	6 097	—	6 330
Dérivés ⁽¹⁾	1	668	—	669
Actifs au titre des cessions en réassurance	—	130	—	130
Autres actifs détenus à des fins de transaction	156	—	—	156
Total des actifs évalués à la juste valeur	12 193 \$	92 781 \$	9 680 \$	114 654 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ⁽²⁾	5 \$	1 145 \$	— \$	1 150 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	1 671	—	1 671
Total des passifs évalués à la juste valeur	5 \$	2 816 \$	— \$	2 821 \$

(1) Compte non tenu de garanties de 141 \$ reçues de contreparties.

(2) Compte non tenu de garanties de 435 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

Actifs évalués à la juste valeur	2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 236 \$	— \$	— \$	3 236 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	71 411	67	71 478
Prêts hypothécaires	—	—	1 314	1 314
Actions	8 889	—	677	9 566
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	8 889	71 411	2 058	82 358
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	9 976	—	9 976
Actions	6	—	4	10
Total des actifs financiers disponibles à la vente	6	9 976	4	9 986
Immeubles de placement	—	—	5 884	5 884
Fonds détenus par des assureurs cédants	216	6 445	—	6 661
Dérivés ⁽¹⁾	—	315	—	315
Actifs au titre des cessions en réassurance	—	127	—	127
Autres actifs détenus à des fins de transaction	135	—	—	135
Total des actifs évalués à la juste valeur	12 482 \$	88 274 \$	7 946 \$	108 702 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ⁽²⁾	3 \$	1 332 \$	— \$	1 335 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	1 656	—	1 656
Total des passifs évalués à la juste valeur	3 \$	2 988 \$	— \$	2 991 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu de garanties de 38 \$ reçues de contreparties.

⁽²⁾ Compte non tenu de garanties de 580 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente que la compagnie a classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

	2020					
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁴⁾	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	67 \$	1 314 \$	677 \$	4 \$	5 884 \$	7 946 \$
Total des profits (pertes)						
Compris dans le résultat net	2	156	16	—	(74)	100
Compris dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	4	15	—	1	21	41
Achats	—	—	341	3	481	825
Émissions	—	622	—	—	—	622
Ventes	—	—	(79)	—	(73)	(152)
Règlements	—	(87)	—	—	—	(87)
Transfert à partir des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ⁽²⁾	—	—	—	—	28	28
Transferts vers le niveau 3 ⁽³⁾	—	—	357	—	—	357
Transferts hors du niveau 3 ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	73 \$	2 020 \$	1 312 \$	8 \$	6 267 \$	9 680 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	2 \$	156 \$	16 \$	— \$	(74) \$	100 \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2020	2 \$	145 \$	17 \$	— \$	(73) \$	91 \$

- (1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.
- (2) Par suite de la vente d'IPSI, un bien immobilier d'une juste valeur de 28 \$ a été reclassé des biens immobiliers occupés par leur propriétaire aux immeubles de placement. Le reclassement a donné lieu à la comptabilisation d'un écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement de 11 \$ et d'une charge d'impôt sur le résultat de (1) \$ dans les états consolidés du résultat global.
- (3) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à la mise en place de clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.
- (4) Comprend les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

Depuis le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'il est difficile, en raison des répercussions de la COVID-19 sur le marché immobilier mondial, d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude qu'auparavant. En raison de ces restrictions, le 20 mars 2020, le placement de la compagnie dans ces fonds, d'une juste valeur de 357 \$, a été transféré du niveau 1 au niveau 3.

Événement postérieur à la date de clôture

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, tandis que la confiance à l'égard de l'évaluation des biens sous-jacents est revenue en raison de l'intensification des activités sur le marché. Bien que la suspension temporaire des rachats et des transferts hors des fonds de placement immobilier canadiens reste en vigueur, les fonds acceptent les demandes de rachat initiales pour une durée limitée, lesquelles seront traitées à des dates préétablies, sous réserve des liquidités disponibles.

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

	2019								
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Actifs détenus en vue de la vente	Total de l'actif de niveau 3	Passifs détenus en vue de la vente	Total du passif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	67 \$	813 \$	404 \$	2 \$	5 215 \$	29 \$	6 530 \$	26 \$	26 \$
Changement de méthode comptable	—	—	—	—	29	—	29	—	—
Solde révisé au début de l'exercice	67	813	404	2	5 244	29	6 559	26	26
Total des profits (pertes) Compris dans le résultat net	4	109	40	—	37	(2)	188	—	—
Compris dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(4)	(5)	—	—	(36)	(1)	(46)	—	—
Achats	—	—	298	2	644	—	944	—	—
Émissions	—	469	—	—	—	—	469	—	—
Ventes	—	—	(65)	—	(5)	(26)	(96)	—	—
Règlements	—	(72)	—	—	—	—	(72)	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	(26)	(26)
Transferts vers le niveau 3 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	67 \$	1 314 \$	677 \$	4 \$	5 884 \$	— \$	7 946 \$	— \$	— \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	4 \$	109 \$	40 \$	— \$	37 \$	(2) \$	188 \$	— \$	— \$
Variation des profits latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2019	4 \$	105 \$	38 \$	— \$	37 \$	— \$	184 \$	— \$	— \$

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à la mise en place de clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur l'investissement dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

(3) Comprend les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Fourchette de 2,9 % à 12,0 % Fourchette de 3,9 % à 6,8 % Moyenne pondérée de 3,0 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires – prêts hypothécaires rechargeables (à la juste valeur par le biais du résultat net)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie prévus des actifs, y compris le coût calculé de façon stochastique de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 3,2 % à 4,4 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

	2020				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers classés comme prêts et créances					
Obligations	— \$	17 308 \$	52 \$	83 \$	17 443 \$
Prêts hypothécaires	—	21 892	—	—	21 892
Avances consenties aux titulaires de polices	—	3 447	—	—	3 447
Total des actifs financiers classés comme prêts et créances	—	42 647	52	83	42 782
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions ⁽¹⁾	—	—	—	8	8
Autres actions ⁽²⁾	317	—	—	80	397
Fonds détenus par des assureurs cédants	—	—	—	67	67
Total des actifs présentés à la juste valeur	317 \$	42 647 \$	52 \$	238 \$	43 254 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débitures et autres instruments d'emprunt	— \$	357 \$	— \$	510 \$	867 \$
Total des passifs présentés à la juste valeur	— \$	357 \$	— \$	510 \$	867 \$

(1) Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

(2) Les autres actions comprennent le placement de la compagnie dans IGM.

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

	2019				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers classés comme prêts et créances					
Obligations	— \$	15 311 \$	56 \$	— \$	15 367 \$
Prêts hypothécaires	—	20 214	—	—	20 214
Avances consenties aux titulaires de polices	—	3 383	—	—	3 383
Total des actifs financiers classés comme prêts et créances	—	38 908	56	—	38 964
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions ⁽¹⁾	—	—	—	41	41
Autres actions ⁽²⁾	342	—	—	68	410
Fonds détenus par des assureurs cédants	—	—	—	80	80
Total des actifs présentés à la juste valeur	342 \$	38 908 \$	56 \$	189 \$	39 495 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débentures et autres instruments d'emprunt					
	— \$	349 \$	— \$	492 \$	841 \$
Total des passifs présentés à la juste valeur	— \$	349 \$	— \$	492 \$	841 \$

(1) Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

(2) Les autres actions comprennent le placement de la compagnie dans IGM.

10. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

- i) La valeur comptable du goodwill, inscrite dans le compte de l'actionnaire, et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2020	2019
Coût		
Solde au début de l'exercice	6 319 \$	6 335 \$
Acquisitions d'entreprises	75	33
Immobilisations incorporelles à durée déterminée	(12)	(6)
Fluctuations des taux de change	39	(43)
Solde à la fin de l'exercice	6 421 \$	6 319 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde au début de l'exercice	(19) \$	— \$
Perte de valeur	(16)	(19)
Solde à la fin de l'exercice	(35) \$	(19) \$
Valeur comptable nette	6 386 \$	6 300 \$

- ii) Dans les principaux territoires où la compagnie exerce ses activités, le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. La compagnie n'affecte pas les montants négligeables de goodwill à de multiples groupes d'unités génératrices de trésorerie. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été attribué à sa valeur recouvrable, de la manière suivante :

	2020	2019
Exploitation canadienne		
Client collectif	1 452 \$	1 470 \$
Client individuel	2 539	2 548
Exploitation européenne	2 395	2 282
Total	6 386 \$	6 300 \$

10. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 2 250 \$ (2 069 \$ au 31 décembre 2019) comprennent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	2020			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début de l'exercice	522 \$	354 \$	354 \$	1 230 \$
Entrées	—	30	—	30
Fluctuations des taux de change	13	—	—	13
Solde à la fin de l'exercice	535 \$	384 \$	354 \$	1 273 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(34) \$	— \$	— \$	(34) \$
Fluctuations des taux de change	(3)	—	—	(3)
Solde à la fin de l'exercice	(37) \$	— \$	— \$	(37) \$
Valeur comptable nette	498 \$	384 \$	354 \$	1 236 \$
	2019			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début de l'exercice	536 \$	354 \$	354 \$	1 244 \$
Fluctuations des taux de change	(14)	—	—	(14)
Solde à la fin de l'exercice	522 \$	354 \$	354 \$	1 230 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(38) \$	— \$	— \$	(38) \$
Fluctuations des taux de change	4	—	—	4
Solde à la fin de l'exercice	(34) \$	— \$	— \$	(34) \$
Valeur comptable nette	488 \$	354 \$	354 \$	1 196 \$

10. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

- ii) Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées aux groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2020	2019
Exploitation canadienne		
Client collectif	354 \$	354 \$
Client individuel	649	619
Exploitation européenne	233	223
Total	1 236 \$	1 196 \$

- iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2020			Total
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Logiciels	
Période d'amortissement	7 à 30 ans	30 ans	3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût				
Solde au début de l'exercice	701 \$	108 \$	1 083 \$	1 892 \$
Entrées	49	—	239	288
Fluctuations des taux de change	17	3	17	37
Cessions	—	—	(35)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	767 \$	111 \$	1 304 \$	2 182 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(390) \$	(60) \$	(569) \$	(1 019) \$
Fluctuations des taux de change	(10)	(1)	(12)	(23)
Cessions	—	—	29	29
Amortissement	(40)	(4)	(111)	(155)
Solde à la fin de l'exercice	(440) \$	(65) \$	(663) \$	(1 168) \$
Valeur comptable nette	327 \$	46 \$	641 \$	1 014 \$

10. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

	2019			Total
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Logiciels	
Période d'amortissement	7 à 30 ans	30 ans	3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût				
Solde au début de l'exercice	702 \$	111 \$	924 \$	1 737 \$
Entrées	11	—	173	184
Fluctuations des taux de change	(12)	(3)	(9)	(24)
Cessions	—	—	(5)	(5)
Solde à la fin de l'exercice	701 \$	108 \$	1 083 \$	1 892 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(352) \$	(57) \$	(480) \$	(889) \$
Fluctuations des taux de change	2	1	5	8
Cessions	—	—	1	1
Amortissement	(40)	(4)	(95)	(139)
Solde à la fin de l'exercice	(390) \$	(60) \$	(569) \$	(1 019) \$
Valeur comptable nette	311 \$	48 \$	514 \$	873 \$

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients et aux canaux de distribution est de 15 ans et de 14 ans, respectivement (14 ans et 14 ans au 31 décembre 2019, respectivement).

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la compagnie affecte les immobilisations incorporelles à durée indéterminée à des unités génératrices de trésorerie et le goodwill à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur comptable. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2020, la compagnie a soumis les immobilisations incorporelles et le goodwill au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2020. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie liées aux immobilisations incorporelles et des groupes d'unités génératrices de trésorerie liés au goodwill était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation importante.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

11. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation.

	2020	2019
Valeur comptable au début de l'exercice	627 \$	624 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(90)	(81)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	537	543
Entrées	38	22
Cessions	—	(10)
Reprise de perte de valeur	—	2
Transferts aux immeubles de placement ⁽¹⁾	(17)	—
Amortissement	(12)	(11)
Change	9	(9)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	555 \$	537 \$

⁽¹⁾ Par suite de la vente d'IPSI, un bien immobilier d'une valeur comptable de 17 \$ a été reclassé des biens immobiliers occupés par leur propriétaire aux immeubles de placement.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 292 \$ au 31 décembre 2020 (310 \$ au 31 décembre 2019).

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

12. Autres actifs

	2020	2019
Coûts d'acquisition différés	550 \$	552 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	217	236
Créances liées à des contrats de location-financement	404	405
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 23)	240	231
Actifs du compte de négociation	156	135
Charges payées d'avance	79	85
Autres actifs divers	65	18
Total	1 711 \$	1 662 \$

Le total d'autres actifs d'un montant de 330 \$ (268 \$ au 31 décembre 2019) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Coûts d'acquisition différés

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	552 \$	597 \$
Entrées	60	72
Amortissement	(49)	(49)
Fluctuations des taux de change	28	(31)
Cessions	(41)	(36)
Radiation	—	(1)
Solde à la fin de l'exercice	550 \$	552 \$

Actifs au titre de droits d'utilisation

	2020		
	Immeubles	Matériel	Total
Coût au début de l'exercice	272 \$	5 \$	277 \$
Entrées	24	1	25
Modifications	(1)	—	(1)
Fluctuations des taux de change	3	—	3
Coût à la fin de l'exercice	298 \$	6 \$	304 \$
Cumul des amortissements au début de l'exercice	(39) \$	(2) \$	(41) \$
Amortissement	(42)	(2)	(44)
Fluctuations des taux de change	(2)	—	(2)
Cumul des amortissements à la fin de l'exercice	(83) \$	(4) \$	(87) \$
Valeur comptable à la fin de l'exercice	215 \$	2 \$	217 \$

12. Autres actifs (suite)

	2019		
	Immeubles	Matériel	Total
Coût au début de l'exercice	235 \$	5 \$	240 \$
Entrées	41	—	41
Modifications	(1)	—	(1)
Fluctuations des taux de change	(3)	—	(3)
Coût à la fin de l'exercice	272 \$	5 \$	277 \$
Cumul des amortissements au début de l'exercice	— \$	— \$	— \$
Amortissement	(40)	(2)	(42)
Fluctuations des taux de change	1	—	1
Cumul des amortissements à la fin de l'exercice	(39) \$	(2) \$	(41) \$
Valeur comptable à la fin de l'exercice	233 \$	3 \$	236 \$

Créances liées à des contrats de location-financement

La compagnie a un contrat de location-financement relatif à une propriété au Canada qui a été louée pour une durée de 25 ans. La compagnie a cinq contrats de location-financement relatifs à des propriétés en Europe. Ces propriétés ont été louées pour des durées variant entre 27 ans et 40 ans.

Le tableau suivant présente les échéances des paiements de loyers à recevoir.

	2020	2019
Un an ou moins	30 \$	30 \$
Plus de un an à deux ans	30	30
Plus de deux ans à trois ans	30	30
Plus de trois ans à quatre ans	30	30
Plus de quatre ans à cinq ans	30	30
Plus de cinq ans	662	686
Total des paiements de loyers non actualisés	812 \$	836 \$
Déduire : produits non acquis au titre des contrats de location-financement	408	431
Total des créances liées à des contrats de location-financement	404 \$	405 \$
Produits financiers sur l'investissement net dans les contrats de location	26 \$	26 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

	2020		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	144 333 \$	8 794 \$	135 539 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 671	130	1 541
Total	146 004 \$	8 924 \$	137 080 \$

	2019		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	135 458 \$	8 128 \$	127 330 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 656	127	1 529
Total	137 114 \$	8 255 \$	128 859 \$

b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe

- i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit :

	2020		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	46 107 \$	(199) \$	46 306 \$
Exploitation européenne	155	—	155
Solutions de gestion du capital et des risques	912	—	912
Exploitation générale	2 442	(4)	2 446
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	35 449	638	34 811
Exploitation européenne	48 088	5 622	42 466
Solutions de gestion du capital et des risques	10 562	619	9 943
Exploitation générale	2 289	2 248	41
Total	146 004 \$	8 924 \$	137 080 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2019		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	42 271 \$	(247) \$	42 518 \$
Exploitation européenne ⁽¹⁾	173	—	173
Solutions de gestion du capital et des risques ⁽¹⁾	846	—	846
Exploitation générale	2 452	(5)	2 457
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	32 668	498	32 170
Exploitation européenne ⁽¹⁾	45 489	5 230	40 259
Solutions de gestion du capital et des risques ⁽¹⁾	11 061	665	10 396
Exploitation générale	2 154	2 114	40
Total	137 114 \$	8 255 \$	128 859 \$

(1) Se reporter aux chiffres comparatifs (note 32).

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres.

	2020					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	21 803 \$	10 545 \$	6 152 \$	2 983 \$	4 624 \$	46 107 \$
Exploitation européenne	84	—	62	9	—	155
Solutions de gestion du capital et des risques	688	12	—	—	212	912
Exploitation générale	1 728	409	—	—	305	2 442
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	21 511	4 498	2 789	360	6 291	35 449
Exploitation européenne	34 941	5 746	332	2 536	4 533	48 088
Solutions de gestion du capital et des risques	2 365	52	—	—	8 145	10 562
Exploitation générale	38	—	—	—	2 251	2 289
Autres	14 645	804	751	141	210 888	227 229
Total des capitaux propres	2 805	197	378	238	19 439	23 057
Total de la valeur comptable	100 608 \$	22 263 \$	10 464 \$	6 267 \$	256 688 \$	396 290 \$
Juste valeur	103 398 \$	23 912 \$	10 427 \$	6 267 \$	256 688 \$	400 692 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Valeur comptable	2019					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	19 484 \$	9 655 \$	6 142 \$	2 472 \$	4 518 \$	42 271 \$
Exploitation européenne ⁽¹⁾	97	—	63	12	1	173
Solutions de gestion du capital et des risques ⁽¹⁾	619	20	—	—	207	846
Exploitation générale	1 706	436	—	—	310	2 452
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	20 270	4 111	2 237	407	5 643	32 668
Exploitation européenne ⁽¹⁾	33 062	5 387	299	2 672	4 069	45 489
Solutions de gestion du capital et des risques ⁽¹⁾	2 423	55	—	—	8 583	11 061
Exploitation générale	11	—	—	—	2 143	2 154
Autres	14 849	698	902	119	193 621	210 189
Total des capitaux propres	2 620	354	392	202	19 793	23 361
Total de la valeur comptable	95 141 \$	20 716 \$	10 035 \$	5 884 \$	238 888 \$	370 664 \$
Juste valeur	96 821 \$	21 528 \$	10 027 \$	5 884 \$	238 888 \$	373 148 \$

⁽¹⁾ Se reporter aux chiffres comparatifs (note 32).

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont largement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

2020				
Polices avec participation				
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	45 742 \$	(252) \$	45 994 \$	
Incidence des nouvelles affaires	(7)	32	(39)	
Variations normales des affaires en vigueur	3 903	8	3 895	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	55	8	47	
Incidence des fluctuations des taux de change	(77)	1	(78)	
Solde à la fin de l'exercice	49 616 \$	(203) \$	49 819 \$	
Polices sans participation				
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	89 716 \$	8 380 \$	81 336 \$	127 330 \$
Incidence des nouvelles affaires	2 561	161	2 400	2 361
Variations normales des affaires en vigueur	1 318	169	1 149	5 044
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	215	108	107	154
Transfert d'affaires avec des parties externes	(48)	—	(48)	(48)
Incidence des fluctuations des taux de change	955	179	776	698
Solde à la fin de l'exercice	94 717 \$	8 997 \$	85 720 \$	135 539 \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2019			Total, montant net
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	41 589 \$	(355) \$	41 944 \$	
Incidence des nouvelles affaires	59	—	59	
Variations normales des affaires en vigueur	4 187	26	4 161	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	67	77	(10)	
Incidence des fluctuations des taux de change	(160)	—	(160)	
Solde à la fin de l'exercice	45 742 \$	(252) \$	45 994 \$	
	Polices sans participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	86 945 \$	8 125 \$	78 820 \$	120 764 \$
Incidence des nouvelles affaires	2 909	183	2 726	2 785
Variations normales des affaires en vigueur	1 597	186	1 411	5 572
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(168)	(58)	(110)	(120)
Transfert d'affaires avec des sociétés liées	—	(1 322)	1 322	1 322
Transfert d'affaires avec des parties externes	(176)	1 675	(1 851)	(1 851)
Incidence des fluctuations des taux de change	(1 391)	(409)	(982)	(1 142)
Solde à la fin de l'exercice	89 716 \$	8 380 \$	81 336 \$	127 330 \$

Selon les normes IFRS, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

En 2020, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été les variations normales des affaires en vigueur de 5 044 \$, l'incidence des nouvelles affaires de 2 361 \$ et l'incidence des fluctuations des taux de change de 698 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a augmenté de 107 \$ en 2020 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses. L'augmentation s'explique principalement par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 256 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 122 \$, dont une tranche de 114 \$ est contrebalancée par une augmentation des autres actifs, et la révision des hypothèses économiques et relatives aux actifs de 47 \$, facteurs contrebalancés en partie par des diminutions de 278 \$ et de 56 \$ respectivement attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la longévité et au raffinement de la modélisation.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a augmenté de 47 \$ en 2020, en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses actuarielles. L'augmentation est principalement attribuable à la révision des hypothèses économiques de 2 358 \$ et à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 34 \$, facteurs partiellement contrebalancés par les diminutions attribuables aux provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 1 899 \$, à la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 446 \$ et au raffinement de la modélisation de 5 \$.

En juillet 2019, le Conseil des normes actuarielles du Canada a publié des normes modifiées pour évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, lesquelles sont en vigueur depuis le 15 octobre 2019. Les modifications comprennent des diminutions des taux de réinvestissement ultimes et une révision des critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques.

En 2019, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été les variations normales des affaires en vigueur de 5 572 \$, l'incidence des nouvelles affaires de 2 785 \$ et les transferts d'affaires avec des sociétés liées de 1 322 \$, facteurs contrebalancés en partie par des baisses attribuables au transfert d'affaires avec des parties externes de 1 851 \$, qui inclut le transfert à Protective Life, et à l'incidence des fluctuations des taux de change de 1 142 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 110 \$ en 2019 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses. Cette diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 245 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 152 \$ et la révision des hypothèses économiques de 107 \$, qui comprend l'incidence nette des nouvelles normes, facteurs partiellement contrebalancés par des hausses attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 267 \$, à la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 74 \$ et à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 67 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 10 \$ en 2019 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la révision des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 2 232 \$, la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 535 \$ et le raffinement de la modélisation de 198 \$, facteurs contrebalancés en partie par la révision des hypothèses économiques de 1 884 \$, la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 935 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance vie de 153 \$.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement évalués à la juste valeur

	2020			2019		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	1 656 \$	127 \$	1 529 \$	1 684 \$	121 \$	1 563 \$
Variations normales des affaires en vigueur	(110)	(20)	(90)	(86)	29	(115)
Résultats au chapitre des placements	145	26	119	129	(19)	148
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(4)	—	(4)	(4)	—	(4)
Transfert d'affaires avec des sociétés liées	—	—	—	—	(114)	114
Transfert d'affaires avec des parties externes	—	—	—	—	116	(116)
Incidence des fluctuations des taux de change	(16)	(3)	(13)	(67)	(6)	(61)
Solde à la fin de l'exercice	1 671 \$	130 \$	1 541 \$	1 656 \$	127 \$	1 529 \$

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur.

e) Primes brutes souscrites et montants bruts des prestations aux titulaires de polices

i) Primes reçues

	2020	2019
Primes directes	20 484 \$	20 916 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	21 242	19 117
Total	41 726 \$	40 033 \$

ii) Prestations aux titulaires de polices

	2020	2019
Primes directes	13 947 \$	15 225 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	21 627	19 398
Total	35 574 \$	34 623 \$

f) Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, et en fonction de facteurs propres à certains produits et des directives professionnelles. En outre, des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, la mortalité fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité à cet égard.

Morbidité

La compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Réassurance IARD

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le GRL, une filiale de la Canada Vie, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de l'assurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont fondés sur des états de cession fournis par les sociétés cédantes. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Rendement des placements

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (note 8c).

Frais

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et l'impôt sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges d'exploitation unitaires. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. L'exposition la plus importante de la compagnie a trait aux produits T-100 et d'assurance vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables dans l'exploitation canadienne et l'unité Solutions de gestion du capital et des risques. La compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participations des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations ajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités ajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification nette non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans les modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

g) Gestion des risques

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

La compagnie accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

	Augmentation (diminution) du bénéfice net	
	2020	2019
Mortalité – augmentation de 2 %	(266) \$	(255) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(755) \$	(600) \$
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(279) \$	(253) \$
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Hausse de 1 %	— \$	— \$
Baisse de 1 %	— \$	— \$
Variation des taux d'intérêt		
Hausse de 1 %	231 \$	229 \$
Baisse de 1 %	(604) \$	(604) \$
Variation des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse		
Hausse de 20 %	28 \$	54 \$
Hausse de 10 %	15 \$	27 \$
Baisse de 10 %	(51) \$	(39) \$
Baisse de 20 %	(208) \$	(182) \$
Variation des valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe		
Hausse de 10 %	34 \$	60 \$
Hausse de 5 %	6 \$	25 \$
Baisse de 5 %	(69) \$	(28) \$
Baisse de 10 %	(108) \$	(90) \$
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Hausse de 1 %	556 \$	509 \$
Baisse de 1 %	(682) \$	(585) \$
Charges – augmentation de 5 %	(117) \$	(114) \$
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(791) \$	(756) \$

13. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par unité d'exploitation.

	2020			2019		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne	81 556 \$	439 \$	81 117 \$	74 939 \$	251 \$	74 688 \$
Exploitation européenne ⁽¹⁾	48 243	5 622	42 621	45 662	5 230	40 432
Solutions de gestion du capital et des risques ⁽¹⁾	11 474	619	10 855	11 907	665	11 242
Exploitation générale	4 731	2 244	2 487	4 606	2 109	2 497
Total	146 004 \$	8 924 \$	137 080 \$	137 114 \$	8 255 \$	128 859 \$

⁽¹⁾ Se reporter aux chiffres comparatifs (note 32).

ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance vie et l'assurance maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas la compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

14. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada et en Europe, la compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

14. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

Au Canada, les actifs des fonds distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans consolidés, soit au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif égal et correspondant est comptabilisé au poste Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 1 490 \$ au 31 décembre 2020 (1 147 \$ au 31 décembre 2019).

Dans les états consolidés du résultat net, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de la compagnie, ils ne sont pas inclus séparément dans les états consolidés du résultat net.

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers et des produits unitaires à profit qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la compagnie liée à ces fonds. La compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers consolidés. Outre son exposition à ces garanties, la compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

En Europe, la compagnie offre des produits unitaires à profit en Allemagne et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement en Irlande. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent des taux d'intérêt crédités minimaux et le regroupement des fonds des titulaires de polices.

La compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en Allemagne, ainsi que précédemment au Canada et en Irlande. Certains produits assortis d'une garantie de retrait minimum de la compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2020, la valeur des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en vigueur au Canada, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 2 522 \$ (2 518 \$ au 31 décembre 2019).

14. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la compagnie exerce ses activités.

a) **Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts**

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 352 \$	12 481 \$
Obligations	34 396	31 904
Prêts hypothécaires	2 686	2 670
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	112 652	104 330
Fonds communs de placement	39 181	36 708
Immeubles de placement	12 430	12 986
	216 697	201 079
Produits à recevoir	314	322
Autres passifs	(2 451)	(2 959)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	1 490	1 147
Total	216 050 \$	199 589 \$

b) **Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts**

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	199 589 \$	177 711 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	20 038	22 264
Produits nets tirés des placements	1 725	2 043
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	8 466	3 808
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	(1 291)	16 943
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	4 865	(5 109)
Retraits des titulaires de polices	(17 928)	(18 891)
Variation du placement du fonds général dans les fonds distincts	234	105
Virement du fonds général, montant net	9	23
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	343	283
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	—	409
Total	16 461	21 878
Solde à la fin de l'exercice	216 050 \$	199 589 \$

14. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

c) Produits tirés des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2020	2019
Produits nets tirés des placements	1 725 \$	2 043 \$
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	8 466	3 808
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	(1 291)	16 943
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	4 865	(5 109)
Total	13 765	17 685
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	13 765	17 685
Montant net	— \$	— \$

d) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur (note 9)

	2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Total des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur⁽¹⁾	137 712 \$	67 058 \$	13 556 \$	218 326 \$

(1) Compte non tenu d'un montant de 2 276 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Total des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur ⁽¹⁾	128 220 \$	60 103 \$	13 988 \$	202 311 \$

(1) Compte non tenu d'un montant de 2 722 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

En 2020, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 3 190 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (153 \$ transférés du niveau 1 au niveau 2 au 31 décembre 2019), principalement parce que la compagnie avait changé l'utilisation des données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères à la fin de l'exercice. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables et pour lesquels la compagnie ne peut accéder aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

Au 31 décembre 2020, un montant de 9 770 \$ (8 471 \$ au 31 décembre 2019) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie, des parties liées membres du groupe de sociétés de Power Corporation (note 25).

14. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la compagnie a utilisé les données du niveau 3.

	2020		2019	
	Total ⁽¹⁾	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	Total
Solde au début de l'exercice	13 988 \$	13 235 \$	9 \$	13 244 \$
Changement de méthode comptable	—	136	—	136
Solde révisé au début de l'exercice	13 988	13 371	9	13 380
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	78	141	(1)	140
Achats	167	760	—	760
Ventes	(712)	(284)	(8)	(292)
Transferts vers le niveau 3	35	—	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	13 556 \$	13 988 \$	— \$	13 988 \$

(1) Au 31 décembre 2020, il n'y avait aucun placement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, la compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées de la compagnie, et la compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2020, les honoraires et autres produits que la compagnie a gagnés en raison de ses participations dans des fonds distincts et dans d'autres entités structurées se sont chiffrés à 2 803 \$ (2 772 \$ en 2019).

Au 31 décembre 2020, les autres actifs (note 12) comprenaient des placements de 156 \$ (135 \$ au 31 décembre 2019) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

15. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2036, non garanties (note 25)	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	135	100	128
Emprunt subordonné de 200 € venant à échéance le 7 décembre 2031, portant intérêt à 2,53 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 %, non garanti (note 25)	310	310	292	292
Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV)				
Titres à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis, valeur nominale de 150 \$	158	222	159	221
Total	768 \$	867 \$	751 \$	841 \$

Titres de fiducies de capital

La FCCV, une fiducie établie par la Canada Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net (note 16). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 8 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion des risques liés aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

16. Charges financières

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2020	2019
Intérêts sur les débetures à long terme et les autres instruments d'emprunt	27 \$	27 \$
Dividendes sur actions privilégiées classées à titre de passifs	63	—
Intérêts sur les titres de fiducies de capital	11	11
Autres	12	12
Total	113 \$	50 \$

17. Autres passifs

	2020	2019
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	1 343 \$	1 244 \$
Obligations locatives	281	293
Découverts bancaires	440	374
Provisions au titre des produits différés	345	380
Autres	1 351	1 137
Total	3 760 \$	3 428 \$

Un montant de 1 791 \$ (1 511 \$ au 31 décembre 2019) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Provisions au titre des produits différés

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	380 \$	441 \$
Entrées	51	70
Amortissement	(78)	(81)
Fluctuations des taux de change	12	(15)
Cessions	(20)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	345 \$	380 \$

17. Autres passifs (suite)

Obligations locatives

	2020		
	Immeubles	Matériel	Total
Solde au début de l'exercice	290 \$	3 \$	293 \$
Entrées	28	1	29
Paiements de loyers	(49)	(2)	(51)
Fluctuations des taux de change	2	—	2
Intérêts	8	—	8
Solde à la fin de l'exercice	279 \$	2 \$	281 \$

	2019		
	Immeubles	Matériel	Total
Solde au début de l'exercice	275 \$	5 \$	280 \$
Entrées	54	—	54
Modifications	(2)	—	(2)
Paiements de loyers	(44)	(2)	(46)
Fluctuations des taux de change	(1)	—	(1)
Intérêts	8	—	8
Solde à la fin de l'exercice	290 \$	3 \$	293 \$

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés en ce qui a trait aux obligations locatives.

	2020	2019
Un an ou moins	51 \$	46 \$
Plus de un an à deux ans	44	47
Plus de deux ans à trois ans	34	38
Plus de trois ans à quatre ans	29	30
Plus de quatre ans à cinq ans	23	25
Plus de cinq ans	167	179
Total des obligations locatives non actualisées	348 \$	365 \$

18. Compte de participation

Les opérations relatives au compte de participation et les bilans qui s'y rapportent sont présentés de manière combinée ou sont consolidés dans les états financiers de la compagnie.⁽¹⁾

La quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires représente, conformément aux restrictions de la loi, une part du bénéfice net avant les participations des titulaires de polices à même le compte de participation, soit 50 \$ en 2020 (43 \$ en 2019). Le versement réel de la quote-part du bénéfice net provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires, comme il est déterminé par la loi, représente un pourcentage des participations versées aux titulaires de polices. Un montant de 74 \$ (72 \$ en 2019) du surplus attribuable aux actionnaires, lequel a été constaté mais non payé, dépend du versement futur de participations aux titulaires de polices avec participation. Des renseignements supplémentaires sur les activités et la situation financière de chaque entité sont présentés ci-dessous.

a) Bénéfice net – compte de participation

	2020	2019
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices		
Canada Vie	1 429 \$	302 \$
Great-West	—	150
London Life	—	919
	<u>1 429</u>	<u>1 371</u>
Participations des titulaires de polices		
Canada Vie	(1 362)	(315)
Great-West	—	(166)
London Life	—	(880)
	<u>(1 362)</u>	<u>(1 361)</u>
Bénéfice net – compte de participation	<u><u>67 \$</u></u>	<u><u>10 \$</u></u>

b) Surplus attribuable au compte de participation de filiales :

	2020	2019
Cumul du surplus attribuable au compte de participation :		
Canada Vie	2 837 \$	277 \$
Great-West	—	596
London Life	—	1 897
Total	<u>2 837</u>	<u>2 770</u>
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuable au compte de participation :		
Canada Vie	21	7
Great-West	—	(1)
London Life	—	(31)
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) – compte de participation	<u>21</u>	<u>(25)</u>
Total	<u><u>2 858 \$</u></u>	<u><u>2 745 \$</u></u>

18. Compte de participation (suite)

c) **Compte de participation – autres éléments du résultat global :**

	2020	2019
Autres éléments de bénéfice global liés au compte de participation		
Canada Vie	46 \$	9 \$
Great-West	—	3
London Life	—	—
Total	46 \$	12 \$

(1) Les comptes de participation précédemment détenus par la Great-West, la London Life et la Canada Vie sont maintenant détenus par la compagnie depuis la fusion.

19. Participations ne donnant pas le contrôle

Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle inscrit dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 était de 2 \$ (1 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019). Les participations ne donnant pas le contrôle figurant aux bilans consolidés au 31 décembre 2020 étaient de 25 \$ (21 \$ au 31 décembre 2019).

20. Capital social

Autorisé
 Nombre illimité d'actions ordinaires
 Nombre illimité d'actions privilégiées

Émises et en circulation

	2020		2019	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Classées à titre de passifs				
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série 6, à dividende cumulatif de 6,25 % ⁽¹⁾	40 000 000	1 000 \$	—	— \$
Classées dans les capitaux propres				
Actions privilégiées				
Catégorie A, série 1, à dividende non cumulatif	18 000	— \$	—	— \$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	2 407 385	8 884 \$	2 407 240	8 883 \$
Actions ordinaires converties en un passif lié aux actions privilégiées ⁽¹⁾	—	(1 000)	—	—
Actions ordinaires données par la société mère et annulées	(1)	—	145	1
Solde à la fin de l'exercice	2 407 384	7 884 \$	2 407 385	8 884 \$

(1) Dans le cadre de la fusion (note 1), le 1^{er} janvier 2020, la compagnie a émis des actions privilégiées de catégorie A, série 6, en faveur de Lifeco. Les actions privilégiées de catégorie A, série 6, de la compagnie sont assorties des caractéristiques suivantes : une valeur de rachat totale de 1 000 \$, soit 25,00 \$ par action, un taux de dividende cumulatif annuel de 6,25 %, payable trimestriellement, et une date de rachat obligatoire, soit le 1^{er} janvier 2045. Elles sont classées à titre de passifs. Les dividendes sur les actions privilégiées classées à titre de passifs sont comptabilisés dans les charges financières.

21. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la compagnie.

La compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la compagnie. Le plan de capital est approuvé par le conseil d'administration de la compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

La capitalisation cible de la compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales.

Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le TSAV) permet de comparer les ressources en capital réglementaire d'une société avec son capital requis, défini par le BSIF comme la somme des exigences de capital définies. Le total des ressources en capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles.

21. Gestion du capital (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des données et ratios relatifs au TSAV pour la Canada Vie.

	2020	2019
Capital de première catégorie	11 593 \$	11 952 \$
Capital de deuxième catégorie	4 568	3 637
Total du capital disponible	16 161	15 589
Provision d'excédent et dépôts admissibles	14 226	12 625
Total des ressources en capital	30 387 \$	28 214 \$
Capital requis	23 607 \$	20 911 \$
Ratio total du TSAV (cible de surveillance du BSIF = 100 %)⁽¹⁾	129 %	135 %

⁽¹⁾ Ratio total (en %) = (total des ressources en capital/capital requis)

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II. Aux 31 décembre 2020 et 2019, toutes les entités réglementées en Europe répondaient aux exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Aux 31 décembre 2020 et 2019, la compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses établissements à l'étranger.

22. Paiements fondés sur des actions

- a) Lifeco offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de la Canada Vie et de ses sociétés liées. Le comité des ressources humaines de Lifeco (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. La période d'acquisition des options attribuées avant le 1^{er} janvier 2019 est de cinq ans. Les options attribuées après le 1^{er} janvier 2019 deviennent acquises à raison de 50 % trois ans après la date d'attribution et de 50 % quatre ans après la date d'attribution. La période d'exercice maximale des options est de dix ans à compter de la date d'attribution. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner la déchéance des options, à moins que le comité n'en décide autrement. En 2020, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 65 000 000.

En 2020, 1 932 200 options ont été attribuées (2 032 900 en 2019). La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de 2020 était de 1,86 \$ par option (2,79 \$ par option en 2019). La juste valeur de chaque option a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2020 : rendement des actions de 5,44 % (5,45 % en 2019), volatilité prévue de 15,75 % (18,29 % en 2019), taux d'intérêt sans risque de 1,10 % (1,88 % en 2019) et durée prévue de huit ans (huit ans en 2019).

Le tableau qui suit résume les changements survenus relativement aux options en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré.

	2020		2019	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de l'exercice	11 928 209	32,58 \$	10 407 409	32,77 \$
Attribuées	1 932 200	32,22	2 032 900	30,34
Exercées	(361 020)	26,77	(462 880)	26,86
Frappées de déchéance ou expirées	(271 580)	34,72	(49 220)	34,82
Options en circulation à la fin de l'exercice	13 227 809	32,64 \$	11 928 209	32,58 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	7 912 289	32,88 \$	7 513 645	32,33 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 31,86 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (32,54 \$ en 2019).

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres de 3 \$ après impôt en 2020 (3 \$ après impôt en 2019) a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

22. Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2020.

Fourchette des prix d'exercice	En circulation			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Expiration
27,16 \$ – 36,87 \$	595 340	0,29	30,63	595 340	30,63	2021
23,16 \$ – 36,87 \$	878 830	1,29	26,93	872 230	26,91	2022
27,13 \$ – 36,87 \$	1 423 980	2,33	31,39	1 423 980	31,39	2023
30,28 \$ – 36,87 \$	1 318 120	3,31	32,57	1 318 120	32,57	2024
34,68 \$ – 36,87 \$	1 355 919	4,19	35,68	1 355 919	35,68	2025
34,68 \$ – 36,87 \$	1 486 040	5,16	34,69	1 209 780	34,69	2026
36,87 \$ – 36,87 \$	983 700	6,16	36,87	597 620	36,87	2027
32,99 \$ – 34,21 \$	1 303 580	7,16	34,20	530 900	34,20	2028
30,28 \$ – 32,50 \$	1 950 100	8,16	30,34	8 400	30,28	2029
32,22 \$ – 32,22 \$	1 932 200	9,16	32,22	—	—	2030

- b) Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs, des titulaires de polices de la compagnie et des actionnaires de Lifeco, la compagnie et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées obligatoires et de régimes d'unités d'actions différées facultatifs (les régimes obligatoires et les régimes facultatifs) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle pour participation au conseil et la rémunération liée aux comités du conseil soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en trésorerie, ou en parts égales en trésorerie et en unités d'actions différées de Lifeco. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Lifeco à la Bourse de Toronto (TSX) pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre précédent. Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à la date de versement du dividende. Au moment où un administrateur ou, le cas échéant, un dirigeant ou un employé de la compagnie ou de l'une de ses filiales quitte ses fonctions, il peut faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en trésorerie établie en fonction du cours moyen pondéré d'une action ordinaire de Lifeco à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse précédant la date du rachat. En 2020, une tranche de 5 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (5 \$ en 2019). Au 31 décembre 2020, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées se chiffrait à 38 \$ (33 \$ en 2019), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

22. Paiements fondés sur des actions (suite)

Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions différées. En vertu des régimes d'unités d'actions différées, certains employés peuvent choisir de recevoir des unités d'actions différées à titre de règlement dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle ou à titre de règlement des unités d'actions liées au rendement attribuées en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de la compagnie. Dans les deux cas, ces employés se font attribuer des unités d'actions différées équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco. Les employés reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires d'après la valeur de ces unités à la date de versement des dividendes. Les unités d'actions différées sont rachetables au moment où un individu cesse d'être un administrateur ou un employé de la compagnie ou d'une de ses sociétés liées, au moyen d'un montant forfaitaire en trésorerie représentant la valeur des unités d'actions différées à cette date. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions différées attribuées aux employés en vertu des régimes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 4 \$ (7 \$ en 2019) relativement au régime d'unités d'actions différées au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2020, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées était de 24 \$ (21 \$ en 2019), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs des bilans consolidés.

- c) Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en trésorerie correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 20 \$ (38 \$ en 2019) dans les états consolidés du résultat net relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement. Au 31 décembre 2020, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 53 \$ (55 \$ en 2019), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.
- d) Le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Lifeco. La compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 13 \$ (12 \$ en 2019) dans les états consolidés du résultat net, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, relativement au plan d'achat d'actions pour les employés.

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques, capitalisation et risque

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers admissibles. La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Cependant, ces régimes n'acceptent pas de nouveaux participants. En outre, plusieurs des régimes de retraite à prestations définies ne prévoient plus l'accumulation de prestations définies supplémentaires. L'exposition de la compagnie au titre des régimes à prestations définies devrait s'atténuer au cours des exercices à venir. Lorsque les prestations définies continuent d'être accumulées, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les nouveaux employés et les participants actifs à des régimes à prestations définies fermés aux prestations définies futures sont admissibles aux régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

La compagnie et ses filiales ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation. Des changements importants aux régimes de retraite de la compagnie ou d'une de ses filiales requièrent l'approbation du conseil d'administration de l'entité concernée.

Les politiques de capitalisation de la compagnie et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés exigent des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la compagnie, sous forme de paiements de dépenses liées aux régimes ou sous forme d'un remboursement des excédents des régimes, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la compagnie.

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies de la compagnie et de ses filiales.

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	6 426 \$	5 885 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	161	184	—	—
Rendement réel en sus des (inférieur aux) produits d'intérêts	391	603	—	—
Cotisations patronales	146	157	16	18
Cotisations salariales	15	10	—	—
Prestations versées	(251)	(234)	(16)	(18)
Règlements	(11)	(10)	—	—
Frais administratifs	(4)	(4)	—	—
Transferts hors des régimes, montant net	—	(13)	—	—
Fluctuations des taux de change	139	(152)	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	7 012 \$	6 426 \$	— \$	— \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	7 044 \$	6 362 \$	358 \$	343 \$
Coût des services rendus au cours de la période	88	76	—	—
Coût financier	178	199	11	13
Cotisations salariales	15	10	—	—
Prestations versées	(251)	(234)	(16)	(18)
Modifications des régimes	—	(1)	—	—
Réductions et indemnités de cessation d'emploi ⁽¹⁾	(11)	(3)	—	—
Règlements	(14)	(13)	—	—
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	513	809	25	26
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	(3)	(15)	—	(4)
Écarts actuariels découlant des résultats techniques liés aux participants	16	16	(3)	(2)
Transferts hors des régimes, montant net	—	(13)	—	—
Fluctuations des taux de change	136	(149)	—	—
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 711 \$	7 044 \$	375 \$	358 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	(699) \$	(618) \$	(375) \$	(358) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(29)	(37)	—	—
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(728) \$	(655) \$	(375) \$	(358) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 12)	240 \$	231 \$	— \$	— \$
Autres passifs (note 17)	(968)	(886)	(375)	(358)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(728) \$	(655) \$	(375) \$	(358) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	7 426 \$	6 777 \$	— \$	— \$
Régimes non capitalisés	285 \$	267 \$	375 \$	358 \$

(1) Inclut un profit découlant d'une réduction comptabilisé à la vente des actions d'IPSI (note 3).

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Aux termes d'IFRIC 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, la compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif.

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2020	2019
Variation du plafond de l'actif		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	37 \$	103 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif	1	4
Variation du plafond de l'actif	(11)	(70)
Fluctuations des taux de change	2	—
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	29 \$	37 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	103 \$	86 \$	— \$	— \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	77	72	—	—
Cotisations salariales	(15)	(10)	—	—
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	165	148	—	—
Frais administratifs	4	4	—	—
Modifications des régimes	—	(1)	—	—
Réductions ⁽¹⁾	(11)	(3)	—	—
Règlements	(3)	(3)	—	—
Coût financier, montant net	18	19	11	13
Charge – résultat net	173	164	11	13
Écarts actuariels comptabilisés	526	810	22	20
Rendement (plus élevé) moins élevé que le rendement prévu de l'actif	(391)	(603)	—	—
Variation du plafond de l'actif	(11)	(70)	—	—
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	124	137	22	20
Total de la charge (des produits), y compris les réévaluations	297 \$	301 \$	33 \$	33 \$

(1) Inclut un profit découlant d'une réduction comptabilisé à la vente des actions d'IPSI (note 3).

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2020	2019
Titres de participation	40 %	43 %
Titres de créance	48 %	46 %
Biens immobiliers	7 %	9 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 %	2 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la compagnie qui s'élevaient à 6 866 \$ au 31 décembre 2020 et à 6 028 \$ au 31 décembre 2019, dont un montant de 6 785 \$ (5 958 \$ au 31 décembre 2019) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la compagnie.

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies

- i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	7 050 \$	6 388 \$	375 \$	358 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	661	656	—	—
Obligation au titre des prestations définies	7 711 \$	7 044 \$	375 \$	358 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

- ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes	7 075 \$	6 429 \$	375 \$	358 \$
Incidence de la croissance future présumée des rentes	636	615	—	—
Obligation au titre des prestations définies	7 711 \$	7 044 \$	375 \$	358 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Employés en service	43 %	42 %	9 %	9 %
Participants avec droits acquis différés	18 %	18 %	s.o.	s.o.
Employés retraités	39 %	40 %	91 %	91 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	19,3 ans	19,2 ans	11,9 ans	11,7 ans

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2021 :			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	117 \$	— \$	117 \$
Régimes non capitalisés	12	20	32
Régimes à cotisations définies	77	—	77
Total	206 \$	20 \$	226 \$

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	2,5 %	3,2 %	3,1 %	3,7 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	3,2 %	3,8 %	3,2 %	3,9 %
Taux de croissance de la rémunération	2,9 %	3,0 %	—	—
Augmentations futures des rentes ⁽¹⁾	1,3 %	1,4 %	—	—
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	2,1 %	2,5 %	2,5 %	3,1 %
Taux de croissance de la rémunération	2,9 %	2,9 %	—	—
Augmentations futures des rentes ⁽¹⁾	1,0 %	1,3 %	—	—
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			4,6 %	4,6 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2040	2040

⁽¹⁾ Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	23,0	22,9	22,7	22,6
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	24,9	24,9	24,2	24,1
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	25,1	25,0	25,0	25,0
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	27,0	27,0	26,4	26,4

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines corrections de valeur liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique, en plus d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 242 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 14 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2020	2019	2020	2019
Régimes de retraite à prestations définies :				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(1 251) \$	(1 150) \$	1 663 \$	1 517 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	328	311	(291)	(284)
Incidence de la variation du taux d'inflation	662	598	(569)	(541)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	27	24	(23)	(20)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(40)	(38)	48	46

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

24. Cumul des autres éléments de bénéfice global

2020								
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Compte de participation	Actionnaire
Solde au début de l'exercice	433 \$	134 \$	(704) \$	— \$	(137) \$	— \$	(25) \$	(112) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	241	123	(146)	11	229	2	63	164
Impôt sur le résultat	(2)	(29)	36	(1)	4	—	(17)	21
	239	94	(110)	10	233	2	46	185
Solde à la fin de l'exercice	672 \$	228 \$	(814) \$	10 \$	96 \$	2 \$	21 \$	73 \$
2019								
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Compte de participation	Actionnaire	
Solde au début de l'exercice	756 \$	54 \$	(579) \$	231 \$	1 \$	(37) \$	267 \$	
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(323)	98	(157)	(382)	(1)	15	(396)	
Impôt sur le résultat	—	(18)	32	14	—	(3)	17	
	(323)	80	(125)	(368)	(1)	12	(379)	
Solde à la fin de l'exercice	433 \$	134 \$	(704) \$	(137) \$	— \$	(25) \$	(112) \$	

25. Transactions entre parties liées

Great-West Lifeco Inc. est la société mère de la compagnie. Par conséquent, la compagnie est liée à Great-West Lifeco Inc. et aux autres principales filiales en exploitation de cette dernière, dont GWL&A et Putnam Investments, LLC. De plus, Great-West Lifeco Inc. est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la compagnie est aussi liée au groupe de sociétés de Power Corporation, qui comprend IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales IG Gestion de patrimoine, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Pargesa, société de portefeuille qui détient des intérêts importants dans un groupe de sociétés industrielles diversifiées établies en Europe.

a) Principales filiales

Les états financiers consolidés de la compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
Conseillers immobiliers GWL inc.	Canada	Gestion de placements immobiliers	100,00 %
Canada Life Limited	Royaume-Uni	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Irish Life Assurance p.l.c	Irlande	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Transactions de réassurance

Une filiale de la compagnie a des ententes avec GWL&A, une société liée, pour prendre en charge certaines activités d'assurance vie. En 2020, dans les états consolidés du résultat net, ces opérations se sont traduites par une augmentation de 1 623 \$ (1 336 \$ en 2019) du montant net total des primes et de 1 610 \$ (1 323 \$ en 2019) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces transactions ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2005, Great-West Life & Annuity Insurance Company of South Carolina (GWSC), une société liée, a pris en charge, au moyen d'une entente de coassurance avec fonds détenus, certaines des activités américaines de réassurance vie temporaire de la Canada Vie. En 2007, une tranche additionnelle des activités américaines de réassurance vie temporaire a été rétrocédée à GWSC par la Canada Vie. En 2020, dans les états consolidés du résultat net, ces transactions se sont traduites par une diminution de 82 \$ (95 \$ en 2019) du montant net du total des primes et de 89 \$ (91 \$ en 2019) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces transactions ont été menées conformément aux conditions du marché.

Autres transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités, la compagnie a offert des prestations d'assurance et d'autres services à d'autres sociétés du groupe de sociétés de Power Corporation. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours de l'exercice, la compagnie a reçu certains services administratifs et des services liés aux technologies de l'information d'IGM, un membre du groupe de sociétés de Power Corporation, et de ses filiales, et lui en a rendu. Au cours de l'exercice, IGM informé la compagnie qu'elle comptait résilier son entente de partage à long terme relative à l'infrastructure technologique avec la compagnie au cours du premier trimestre de 2021 (note 4). La compagnie a également fourni des produits d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. De plus, la compagnie a fourni des services de distribution à IGM. En 2016, la compagnie a été nommée sous-conseiller de Great-West Funds, Inc. et de Great-West Capital Management, LLC, des sociétés liées, afin d'agir à titre de conseiller en placement pour une série de fonds de Great-West Funds. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

25. Transactions entre parties liées (suite)

La compagnie détient 9 200 518 actions d'IGM, soit une participation de 3,86 %. La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. En 2020, la compagnie a comptabilisé un montant de 25 \$ pour la quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et elle a reçu des dividendes de 21 \$ de son placement dans IGM (note 6).

Au cours de l'exercice, la compagnie a conclu la vente de GLC à Mackenzie. La compagnie a comptabilisé un profit à la cession de 143 \$ après impôt, déduction faite des coûts de restructuration et d'autres coûts non récurrents de 16 \$ après impôt (22 \$ avant impôt) (note 3).

Au cours du troisième trimestre de 2019, la compagnie a remboursé la débenture à 4,75 % de 2 000 \$ émise à l'intention de Lifeco en 2016. Des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco de 2 000 \$ ont également été remboursées. La compagnie possédait le droit exécutoire de régler les montants de ces instruments financiers sur une base nette et a exercé ce droit.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, la compagnie a remboursé une tranche de 1 000 \$ de la débenture à 3,75 % de 2 000 \$ émise à l'intention de Lifeco en 2013. Une tranche de 1 000 \$ des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco de 2 000 \$ a également été remboursée. La compagnie possède le droit exécutoire de régler le solde de ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, les soldes de ce placement et de la débenture font l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

Le 17 avril 2019, Lifeco a racheté et annulé 2 000 \$ de ses actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat importante (l'offre). Afin de financer les rachats effectués en vertu de l'offre, la compagnie a versé des dividendes d'environ 1 000 \$ à Lifeco.

En 2008, la compagnie a émis 2 000 \$ de débentures à 7,127 % à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. En 2003, la compagnie avait également émis 1 200 \$ de débentures à 5,75 % à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 1 200 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend se prévaloir de ce droit. Par conséquent, les placements et les débentures font l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

L'actif des fonds distincts de la compagnie a été investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie. La compagnie a également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées de la compagnie, et la compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché (note 14).

La compagnie détenait des débentures émises par IGM, lesquelles étaient assorties des échéances et des taux d'intérêt suivants :

	2020	2019
3,44 % arrivant à échéance le 26 janvier 2027	22 \$	21 \$
6,65 % arrivant à échéance le 13 décembre 2027	17	16
7,45 % arrivant à échéance le 9 mai 2031	14	14
7,00 % arrivant à échéance le 31 décembre 2032	14	13
4,56 % arrivant à échéance le 25 janvier 2047	25	22
4,115 % arrivant à échéance le 9 décembre 2047	12	10
4,174 % arrivant à échéance le 13 juillet 2048	6	5
Total	110 \$	101 \$

25. Transactions entre parties liées (suite)

En 2020, la compagnie a acquis d'IGM des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur de 21 \$ (11 \$ en 2019).

Le 22 décembre 2020, la compagnie a consenti à Great-West Lifeco U.S. LLC, une société liée, un prêt de 65 \$ US (83 \$ au 31 décembre 2020), d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt annuel de 1,25 %.

Le 7 décembre 2016, la compagnie a consenti à Lifeco un prêt de 200 € (310 \$ au 31 décembre 2020), d'une durée de 15 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,53 % jusqu'au 7 décembre 2026, soit la première date de remboursement par anticipation au pair, et, par la suite, au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 % (note 15). Pour 2020, des charges d'intérêts de 8 \$ (8 \$ en 2019) sont incluses dans les états consolidés du résultat net.

La compagnie détient des débetures à 6,74 % qu'elle doit payer à Lifeco, sa société mère, dont l'encours est de 200 \$ (200 \$ en 2019). Des charges financières de 13 \$ (13 \$ en 2019) sont comprises dans les états consolidés du résultat net.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la compagnie, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

	2020	2019
Salaire	18 \$	17 \$
Attributions fondées sur des actions	12	10
Attributions fondées sur des options	6	5
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	8	7
Valeur de rente	1	1
Total	45 \$	40 \$

26. Impôt sur le résultat

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés du résultat net

Impôt exigible

2020	2019
255 \$	168 \$

Total de l'impôt exigible

Impôt différé

2020	2019
(222) \$	(67) \$
6	(11)
3	17
(213) \$	(61) \$

Création et résorption de différences temporaires

Incidence de la variation des taux d'imposition ou des nouveaux impôts

Charge d'impôt découlant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non comptabilisés

Total de l'impôt différé

Total de la charge d'impôt

ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 24)

2020	2019
24 \$	8 \$
(28)	(22)
(4) \$	(14) \$

Charge d'impôt exigible

Charge d'impôt différé

Total

iii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés des variations des capitaux propres

2020	2019
— \$	62 \$
—	20
— \$	82 \$

Charge d'impôt exigible

Charge d'impôt différé

Total

26. Impôt sur le résultat (suite)

- b) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les états consolidés du résultat net diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 26,50 %.

	2020		2019	
Bénéfice avant impôt	2 918 \$		2 810 \$	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	773	26,50 %	759	27,00 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements ⁽¹⁾	(363)	(12,45)	(218)	(7,75)
Activités à l'extérieur du Canada assujetties à un taux d'imposition moyen inférieur à l'étranger	(374)	(12,82)	(308)	(10,96)
Incidence des changements de taux sur l'impôt différé	6	0,21	(11)	(0,39)
Autres ⁽²⁾	—	—	(115)	(4,09)
Total de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'imposition effectif	42 \$	1,44 %	107 \$	3,81 %

(1) En 2020, un avantage imposable de 64 \$ découlant des profits non imposables à la vente des actions de GLC et d'IPSI a donné lieu à une réduction du taux d'imposition effectif de 2,19 points (note 3).

(2) En 2019, un avantage imposable de 101 \$ découlant de la résolution d'une question en suspens auprès d'une administration fiscale étrangère a donné lieu à une réduction du taux d'imposition effectif de 3,59 points.

- c) Le montant net et les variations du passif d'impôt différé se composent de ce qui suit :

	2020						
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(633) \$	(386) \$	345 \$	(240) \$	167 \$	128 \$	(619) \$
Comptabilisé dans les états du résultat net	209	(76)	44	10	(24)	50	213
Comptabilisé dans les états du résultat global	—	(6)	—	—	—	34	28
Comptabilisé dans les états des variations des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—
Acquis dans le cadre d'acquisitions d'entreprises	—	—	—	(1)	—	1	—
Fluctuations des taux de change et autres	1	10	30	(4)	—	(13)	24
Solde à la fin de l'exercice	(423) \$	(458) \$	419 \$	(235) \$	143 \$	200 \$	(354) \$

26. Impôt sur le résultat (suite)

	2019 ⁽¹⁾						
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(788) \$	(327) \$	383 \$	(250) \$	174 \$	111 \$	(697) \$
Comptabilisé dans les états du résultat net	151	(50)	(21)	9	(7)	(21)	61
Comptabilisé dans les états du résultat global	—	(10)	—	—	—	32	22
Comptabilisé dans les états des variations des capitaux propres	(20)	—	—	—	—	—	(20)
Acquis dans le cadre d'acquisitions d'entreprises	—	—	(1)	(1)	—	—	(2)
Fluctuations des taux de change et autres	24	1	(16)	2	—	6	17
Solde à la fin de l'exercice	(633) \$	(386) \$	345 \$	(240) \$	167 \$	128 \$	(619) \$

(1) En raison d'un changement de présentation, la compagnie a modifié la composition du montant net de l'actif d'impôt différé. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres et le bénéfice net de la compagnie (note 32).

Comptabilisés dans les bilans consolidés	2020	2019
Actifs d'impôt différé	232 \$	260 \$
Passifs d'impôt différé	(586)	(879)
Total	(354) \$	(619) \$

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2020, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2020, la compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 419 \$ (345 \$ en 2019) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 2 013 \$, dont une tranche de 672 \$ expirera entre 2021 et 2040; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 1 341 \$. La compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

26. Impôt sur le résultat (suite)

La compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 34 \$ (35 \$ en 2019) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 168 \$ (174 \$ en 2019). De ce montant, une tranche de 92 \$ expirera entre 2021 et 2037; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 76 \$. En outre, la compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 21 \$ (16 \$ en 2019) relativement aux différences temporaires de 99 \$ (78 \$ en 2019) liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

27. Charges d'exploitation et frais administratifs

	2020	2019
Salaires et autres avantages du personnel	2 093 \$	1 986 \$
Frais généraux et administratifs	787	803
Charges d'intérêts sur les contrats de location	8	8
Amortissement des immobilisations corporelles	79	74
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	44	42
Total	3 011 \$	2 913 \$

28. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 8 présente le risque auquel la compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties reçues, compte tenu de la marge initiale sur les dérivés négociés en bourse de 141 \$ au 31 décembre 2020 (38 \$ au 31 décembre 2019).

a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le BSIF le prescrit.

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

28. Instruments financiers dérivés (suite)

	2020				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	2 338 \$	311 \$	25 \$	314 \$	76 \$
Contrats à terme normalisés – vente	190	—	—	—	—
	2 528	311	25	314	76
Contrats de change					
Swaps de devises	13 379	286	879	1 061	256
Contrats à terme de gré à gré	2 940	53	51	99	10
	16 319	339	930	1 160	266
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	599	18	36	52	4
Contrats à terme normalisés – achat	13	—	—	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	682	1	—	—	—
	1 294	19	36	52	4
Total	20 141 \$	669 \$	991 \$	1 526 \$	346 \$
	2019				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	1 936 \$	181 \$	22 \$	189 \$	48 \$
Contrats de change					
Swaps de devises	11 191	90	769	849	199
Contrats à terme de gré à gré	2 573	44	47	76	7
	13 764	134	816	925	206
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	74	—	4	4	—
Contrats à terme normalisés – achat	13	—	—	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	766	—	—	—	—
	853	—	4	4	—
Total	16 553 \$	315 \$	842 \$	1 118 \$	254 \$

28. Instruments financiers dérivés (suite)

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie par catégorie.

	2020				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	268 \$	572 \$	1 498 \$	2 338 \$	277 \$
Contrats à terme normalisés – vente	190	—	—	190	—
	458	572	1 498	2 528	277
Contrats de change					
Swaps de devises	894	2 641	9 844	13 379	(822)
Contrats à terme de gré à gré	1 550	—	—	1 550	32
	2 444	2 641	9 844	14 929	(790)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	599	—	—	599	18
Contrats à terme normalisés – achat	13	—	—	13	—
Contrats à terme normalisés – vente	682	—	—	682	(4)
	1 294	—	—	1 294	14
Couvertures de la juste valeur					
Contrats de change à terme	74	—	—	74	3
Couvertures d'investissement net					
Contrats de change à terme	786	530	—	1 316	15
Total	5 056 \$	3 743 \$	11 342 \$	20 141 \$	(481) \$

28. Instruments financiers dérivés (suite)

	2019				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	154 \$	469 \$	1 313 \$	1 936 \$	158 \$
Contrats de change					
Swaps de devises	299	2 043	8 849	11 191	(1 210)
Contrats à terme de gré à gré	1 334	—	—	1 334	15
	1 633	2 043	8 849	12 525	(1 195)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	74	—	—	74	—
Contrats à terme normalisés – achat	13	—	—	13	—
Contrats à terme normalisés – vente	766	—	—	766	(2)
	853	—	—	853	(2)
Couvertures de la juste valeur					
Contrats de change à terme	74	—	—	74	2
Couvertures d'investissement net					
Contrats de change à terme	641	524	—	1 165	17
Total	3 355 \$	3 036 \$	10 162 \$	16 553 \$	(1 020) \$

Les contrats à terme normalisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixe et à taux variable peuvent être échangés dans des devises différentes. La compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

29. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs. Les provisions sont constituées si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un paiement sera nécessaire et le montant du paiement peut être estimé de manière fiable. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

30. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 2 028 \$ US, dont une tranche de 1 713 \$ US était émise au 31 décembre 2020.

L'unité d'exploitation Solutions de gestion du capital et des risques utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 1 368 \$ au 31 décembre 2020, une tranche de 1 252 \$ étant assortie d'une échéance de moins de un an, une tranche de 95 \$ étant assortie d'une échéance de moins de deux ans et une tranche de 21 \$ étant assortie d'une échéance de moins de trois ans.

c) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers consolidés :

- i) Le montant des actifs inclus dans le bilan de la compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 1 421 \$ (1 456 \$ au 31 décembre 2019).

De plus, en vertu de certains contrats de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicommis et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont repris.

- ii) La compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 57 \$ (63 \$ au 31 décembre 2019) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

31. Information sectorielle

Les principaux secteurs opérationnels de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires. Les principales unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes : Exploitation canadienne, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale. Ces unités d'exploitation reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la compagnie. Chacun de ces secteurs exerce des activités dans le secteur des services financiers, et les produits des unités d'exploitation sont principalement tirés de l'assurance vie, de l'assurance maladie, de services de retraite et de placement et de réassurance. Les activités commerciales aux États-Unis et celles qui ne sont pas associées à une unité d'exploitation particulière sont attribuées à l'exploitation générale.

31. Information sectorielle (suite)

a) Résultat net consolidé

	2020						Total de la compagnie
	Actionnaire				Polices avec participation		
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	
Produits							
Total des primes, montant net	8 249 \$	3 649 \$	19 306 \$	1 618 \$	32 822 \$	5 016 \$	37 838 \$
Produits nets tirés des placements							
Produits nets tirés des placements – réguliers	1 257	1 311	262	223	3 053	1 706	4 759
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	1 488	1 677	389	35	3 589	1 250	4 839
Total des produits nets tirés des placements	2 745	2 988	651	258	6 642	2 956	9 598
Honoraires et autres produits	1 697	1 366	11	59	3 133	—	3 133
	12 691	8 003	19 968	1 935	42 597	7 972	50 569
Prestations et charges							
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	8 879	5 185	19 100	1 630	34 794	7 022	41 816
Autres ⁽¹⁾	2 573	1 686	219	95	4 573	902	5 475
Charges financières	—	—	12	101	113	—	113
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	74	51	—	18	143	12	155
Charges de restructuration	—	—	—	68	68	24	92
Bénéfice avant impôt	1 165	1 081	637	23	2 906	12	2 918
Impôt sur le résultat	175	40	(1)	(117)	97	(55)	42
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	990	1 041	638	140	2 809	67	2 876
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	2	—	—	2	—	2
Bénéfice net	990	1 039	638	140	2 807	67	2 874
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	—	—	—	—	—	67	67
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	990 \$	1 039 \$	638 \$	140 \$	2 807 \$	— \$	2 807 \$

(1) Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

31. Information sectorielle (suite)

	2019						Polices avec participation	Total de la compagnie
	Actionnaire				Total	Total		
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne ⁽¹⁾	Solutions de gestion du capital et des risques ⁽¹⁾	Exploitation générale				
Produits								
Total des primes, montant net	8 738 \$	3 195 \$	17 353 \$	656 \$	29 942 \$	4 854 \$	34 796 \$	
Produits nets tirés des placements								
Produits nets tirés des placements – réguliers	1 222	1 082	241	99	2 644	1 830	4 474	
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	1 642	2 024	494	54	4 214	1 458	5 672	
Total des produits nets tirés des placements	2 864	3 106	735	153	6 858	3 288	10 146	
Honoraires et autres produits	1 706	1 539	9	70	3 324	—	3 324	
	13 308	7 840	18 097	879	40 124	8 142	48 266	
Prestations et charges								
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	9 361	5 000	17 499	760	32 620	7 276	39 896	
Autres ⁽²⁾	2 521	1 620	200	95	4 436	935	5 371	
Charges financières	—	—	11	39	50	—	50	
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	63	47	—	18	128	11	139	
Bénéfice (perte) avant impôt	1 363	1 173	387	(33)	2 890	(80)	2 810	
Impôt sur le résultat	278	37	(5)	(113)	197	(90)	107	
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 085	1 136	392	80	2 693	10	2 703	
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	1	—	—	1	—	1	
Bénéfice net	1 085	1 135	392	80	2 692	10	2 702	
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	—	—	—	—	—	10	10	
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	1 085 \$	1 135 \$	392 \$	80 \$	2 692 \$	— \$	2 692 \$	

(1) Se reporter aux chiffres comparatifs (note 32).

(2) Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

31. Information sectorielle (suite)

b) Total consolidé de l'actif

	2020		
	Actionnaire	Compte de participation	Total
Actif			
Actif investi	92 303 \$	53 851 \$	146 154 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	8 636	—	8 636
Autres actifs	24 683	767	25 450
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	216 050	—	216 050
Total	341 672 \$	54 618 \$	396 290 \$

	2019		
	Actionnaire	Compte de participation	Total
Actif			
Actif investi	88 332 \$	50 063 \$	138 395 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	8 369	—	8 369
Autres actifs	23 893	418	24 311
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	199 589	—	199 589
Total	320 183 \$	50 481 \$	370 664 \$

c) Répartition géographique du total de l'actif et des produits

	2020		2019	
	Produits	Actif	Produits	Actif
Canada	20 631 \$	186 686 \$	21 215 \$	176 087 \$
Autres pays	29 938	209 604	27 051	194 577
Total	50 569 \$	396 290 \$	48 266 \$	370 664 \$

32. Chiffres comparatifs

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, la compagnie a scindé son unité Exploitation européenne pour former deux unités d'exploitation distinctes : Exploitation européenne et Solutions de gestion du capital et des risques. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net ni sur les flux de trésorerie de la compagnie. La restructuration a donné lieu à une modification des chiffres comparatifs au sein de ces unités d'exploitation (notes 8, 13 et 31).

Au cours de l'exercice, la compagnie a reclassé certains chiffres comparatifs pour tenir compte des ajustements liés à la présentation (note 26). Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres et le bénéfice net de la compagnie.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la « compagnie »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019, les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la compagnie aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 10 février 2021



Assurances | Placements | Conseils

canadavie.com

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

100, rue Osborne Nord

Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3

MEMBRE DU GROUPE DE SOCIÉTÉS DE POWER CORPORATION^{MC}

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F99-51460A 01/21